



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPES-CAFEP**

**Section : documentation**

**Session 2020**

Rapport de jury présenté par :  
Elisabeth Carrara  
Présidente du jury  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Le déroulement de la session 2020 a été fortement affecté par les conséquences de la pandémie de la Covid-19. Seules les épreuves écrites ont pu se tenir dans un calendrier modifié. Pour autant, la professionnalité et l'engagement des membres du jury, la qualité de leur travail ont permis une évaluation la plus équitable possible des candidats. Je tiens à les en remercier très chaleureusement. Ma gratitude va en particulier à Florence Canet, secrétaire générale, et Vincent Liquète, vice-président, pour leur participation active et efficace à la préparation des épreuves et des corrections, à leur suivi et aux opérations liées aux délibérations. Enfin, j'adresse mes remerciements à madame Fabiola Plateaux, gestionnaire du concours, toujours aussi disponible et efficace elle a largement contribué au bon déroulement de cette session. C'est la coopération et le sens du service public de tous qui a permis de mettre en œuvre les conditions d'un recrutement de qualité.

Dans la poursuite de la tendance enregistrée les années précédentes, l'effectif des inscrits est légèrement en baisse. Pour autant, ce CAPES conserve un caractère très sélectif, ceux qui se présentent sont très majoritairement très sérieusement préparés à ce concours. Les barres d'admission restent élevées et les recrutements demeurent d'une qualité satisfaisante. Lors de cette session, la totalité des postes offerts CAPES a été pourvue. En revanche, pour le CAFEP, afin de conserver des seuils d'admission proches entre les deux concours, le jury a fait le choix de ne pourvoir que 19 postes sur 27.

Comme tous les concours externes de recrutement de professeurs et personnels d'éducation, le CAPES et le CAFEP de documentation sont des concours dont la réussite ne peut être acquise que si les candidats manifestent à la fois une bonne maîtrise des savoirs académiques et une capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. J'adresse mes félicitations aux lauréats qui ont su répondre aux attendus de ce concours très exigeant.

Compte tenu du caractère particulier de cette session, la troisième partie de ce rapport (« épreuves d'admission ») reprend *in extenso* le bilan de la session 2019. En revanche, les deux premières parties (« Informations générales sur le concours » et « Epreuves écrites du concours ») dressent le bilan de la session 2020. L'objectif est d'apporter un maximum d'informations destinées à aider les candidats de la session 2021 à préparer efficacement les épreuves. Le jury espère qu'ils trouveront ici les réponses essentielles à leurs questions sur le contenu des épreuves du concours mais aussi leur sens.

Elisabeth CARRARA, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
Présidente du CAPES et du CAFEP externes de Documentation

## Partie 1 : Informations générales sur le concours

### 1. Le jury et ses attendus

#### 1.1 Composition du jury

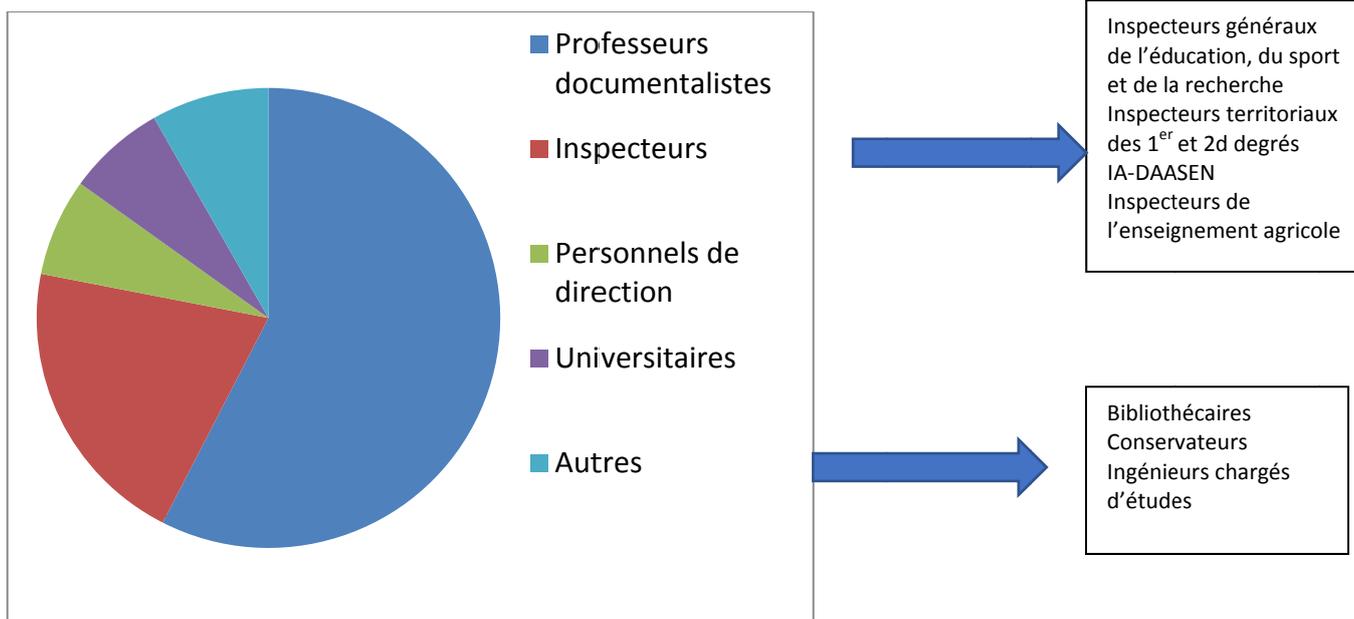
La composition du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Le choix du directoire a été de diversifier la composition du jury.

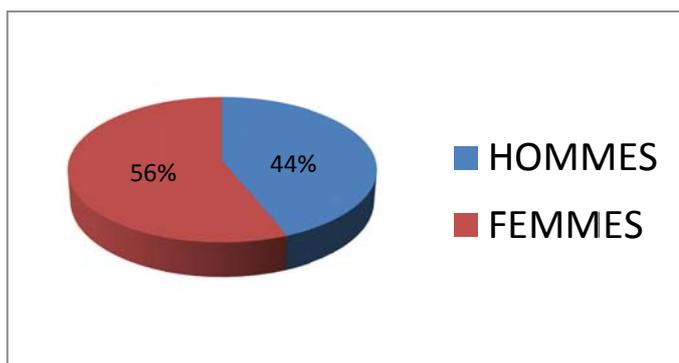
Le jury associe 78 collègues issus de toutes les académies, métropolitaines comme ultra-marines, et représentant tous les types d'établissements dans lesquels les futurs lauréats sont susceptibles d'exercer.

Les membres du jury sont issus de plusieurs corps du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. À titre d'exemple, outre des IA-IPR établissements et vie scolaire, cette année des IA-IPR de disciplines et IEN ET-EG ont intégré le concours. De même, comme chaque année des personnalités relevant d'autres ministères ont siégé au sein du jury. Ce sont donc des regards croisés qui sont portés sur les prestations des candidats, par des professionnels qui tous connaissent les missions des professeurs documentalistes, exercent en tant que tels ou travaillent au quotidien avec eux.

Pour cette session la composition par corps d'origine du jury était la suivante :



#### Répartition femmes-hommes des membres du jury en %



Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs de profils différents. Le directeur accorde une grande importance à la composition des binômes de correction et des commissions d'interrogation orale afin que les candidats bénéficient de regards croisés sur leurs prestations. Les règles relatives à la parité sont bien entendu systématiquement respectées.

## 1.2 Un recrutement de cadres en responsabilité d'élèves au sein d'une communauté éducative

### **Le concours recrute des cadres A de l'éducation nationale.**

Il est attendu des candidats qu'ils fassent la preuve de capacités et connaissances correspondant à un tel niveau de recrutement, en particulier :

- Une qualité de réflexion : c'est-à-dire une réflexion structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles)
- Une capacité à exprimer sa pensée : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexique, registre de langue)
- Une capacité de communication : savoir susciter l'intérêt pour son propos et répondre à une question de façon claire ce qui implique de bien la cerner en respectant les attendus du sujet et de chaque épreuve
- Une connaissance et une compréhension des enjeux et questionnements actuels du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité, de ses acteurs et partenaires, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité, du système éducatif et de la réflexion scientifique, et une capacité à la mettre en perspective qui aideront le candidat à cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, d'en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles
- La posture éthique et la connaissance des règles déontologiques que l'on est en droit d'exiger d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

### **Un recrutement de professeurs documentalistes**

Le candidat doit absolument connaître les textes de référence comme le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013 ainsi que la circulaire de missions des professeurs documentalistes de 2017 et de façon plus générale les principaux textes donnant à voir la politique éducative actuelle de la France. Cette connaissance ne peut se limiter à une simple énonciation du contenu de ces textes. Le candidat doit en avoir fait l'analyse, les avoir mis en perspective avec la connaissance du terrain qu'il aura pu acquérir grâce à ses observations et ses échanges avec des professionnels. La maîtrise des savoirs académiques relatifs notamment au champ des sciences de l'information et de la communication (SIC) constitue également un élément crucial dans la réussite des épreuves. Des travaux et auteurs de disciplines scientifiques connexes s'intéressant aux questions d'information, de documents, de communication, des sciences de l'éducation, de psychologie de l'adolescent et d'apprentissage devront être également considérés.

Les compositions écrites, les exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont l'occasion, pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des professeurs documentalistes dans les établissements scolaires.

### **Des concours externes**

Le CAPES et le CAFEP sont des concours externes, il n'est donc pas attendu du candidat qu'il ait déjà une expérience professionnelle en tant que professeur documentaliste en responsabilité. Toutefois, ce concours conduit à l'entrée dans un métier et des missions qui induisent la responsabilité d'élèves. Il est donc indispensable que le candidat se soit forgé une première vision de la réalité du terrain d'exercice. Le jury veille à ce que les candidats aient une capacité à se projeter dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours. Plusieurs éléments constituent des supports efficaces

de cette projection : la connaissance et l'appropriation des textes, notamment ceux précédemment cités, les stages dont ils ont pu bénéficier - par exemple dans le cadre d'un parcours universitaire en master MEEF - et l'indispensable analyse qui aura été conduite de cette première expérience.

La préparation doit donc impérativement ménager des temps d'observation en établissement scolaire et des rencontres avec des professionnels, aussi bien professeurs documentalistes qu'autres membres de la communauté éducative avec lesquels ils sont appelés à travailler au quotidien. Le candidat doit démontrer sa bonne perception des missions du professeur documentaliste mais aussi son intérêt pour le contexte de travail qui sera le sien.

La connaissance de l'environnement professionnel d'un professeur documentaliste est indispensable.

En outre, la préparation au concours et plus largement le cursus de formation des candidats doit leur permettre de s'appuyer sur des connaissances académiques solides, rigoureuses et bien maîtrisées de façon à être en mesure de les mobiliser à bon escient pour traiter les sujets qui leur sont proposés et répondre aux questions du jury.

Il est attendu une capacité à problématiser les sujets à l'écrit comme à l'oral, pour adopter un angle de traitement qui donne sens au plan que le candidat choisira d'adopter, serve de fil conducteur à la démonstration, mette en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée.

## 2. Statistiques du concours

### 2.1 Statistiques générales

	<b>CAPES</b>	<b>CAFEP</b>
<b>Nombre de candidats inscrits</b>	<b>1337</b> 2019 : 1600 2018 : 1734 2017 : 1736	<b>229</b> 2019 : 266 2018 : 273 2017 : 235
<b>Nombre de candidats présents et non éliminés</b>	<b>600</b> 2019 : 699 2018 : 754 2017 : 778	<b>89</b> 2019 : 106 2018 : 109 2017 : 95
<b>Nombre de postes</b>	<b>130</b> 2019 : 140 2018 : 155 2017 : 217	<b>27</b> 2019 : 24 2018 : 23 2017 : 30
<b>Nombre des admis</b>	<b>130</b> 2019 : 140 2018 : 155 2017 : 217	<b>19</b> 2019 : 19 2018 : 23 2017 : 30
<b>Note sur 20 du dernier admis</b>	<b>11,5</b> 2019 : 9,68 2018 : 9,98 2017 : 9,00	<b>10,05</b> 2019 : 8,9 2018 : 8,02 2017 : 7,81

### 2.2 Les résultats des candidats

	<b>MSA</b>	<b>Politique documentaire</b>
<b>Moyenne générale</b>	<b>7.07 (7.04)</b>	<b>7.39 (7.67)</b>
<b>Ecart type</b>	<b>4.62</b>	<b>4.27</b>
<b>Médiane</b>	<b>6.2</b>	<b>6.9</b>
<b>Quartile supérieur</b>	<b>10.25</b>	<b>10.47</b>
<b>Par concours</b>		
	<b>MSA</b>	<b>Politique documentaire</b>
<b>CAPES</b>	<b>7,17</b>	<b>7,51</b>
<b>CAFEP</b>	<b>6,35</b>	<b>6,57</b>

\*Entre parenthèse les résultats 2019

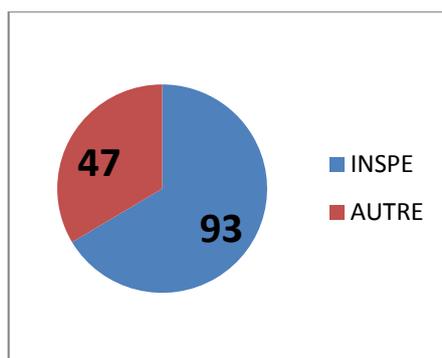
## 2.3 Quelques informations sur les candidats

La répartition par sexe des candidats témoigne d'une forte féminisation. Toutefois, si les femmes restent largement majoritaires parmi les candidats présents aux deux épreuves, la part des hommes parmi les admis au CAPES s'accroît de façon non négligeable.

REPARTITION PAR SEXE EN %				
	FEMMES		HOMMES	
	Présents	Admis	Présents	Admis
<b>CAPES</b>	<b>77,5</b>	<b>79,4</b>	<b>22,5</b>	<b>20,6</b>
<b>CAFEP</b>	<b>72,5</b>	<b>84,2</b>	<b>27,5</b>	<b>15,8</b>

Par ailleurs, parmi l'ensemble des candidats, les étudiants inscrits en master MEEF représentent le groupe le plus important. Ils ont aussi ceux qui connaissent la plus grande réussite au CAPES (67,2% des lauréats sont étudiants en INSPE). Alors que l'an passé ce constat apparaissait de façon plus marquée encore au CAFEP mais cette année ils ne représentent que 26,2% des lauréats une part plus importante étant obtenue par ceux qui exercent déjà une mission éducative ou d'enseignement (31,6% des lauréats par équivalente aux candidats admis qui se sont déclarés sans emploi).

### Répartition du nombre de lauréats\*



\*Ensemble des lauréats CAPES + CAFEP

Enfin, les plus jeunes lauréats sont âgés de 22 ans, le plus âgé de 57 ans. Les pyramides des âges sont assez différentes : 64,2% des lauréats du CAPES sont âgés de 22 à 30 ans, contre 26,3% des lauréats du CAFEP.

### 1. Remarques générales sur les deux épreuves

Chaque épreuve doit conduire à rédiger des écrits structurés respectant les éléments formels et réflexifs énoncés dans cette seconde partie du rapport.

L'écrit doit témoigner de la maîtrise de la langue française par le candidat :

Sur l'orthographe : le candidat doit absolument veiller à se relire car un nombre trop important d'erreurs n'est pas acceptable à ce niveau de recrutement. Les copies peuvent être lourdement pénalisées. Le jury rappelle que ces éléments font partie de l'évaluation et renvoie les candidats au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

Sur la syntaxe : à l'exception du plan de classement, la copie doit être entièrement rédigée. Chaque phrase doit être correctement structurée. Il est recommandé notamment d'utiliser des connecteurs logiques pour fluidifier son propos.

Sur le lexique : utilisation d'un vocabulaire précis et varié. Par exemple internet et web ne signifient pas la même chose.

Sur le registre de langue : éviter des expressions familières ou triviales, comme celles-ci, trouvées dans des copies : « ça vaut le coup », ou « c'est beau de le tenter », éviter aussi les abréviations abusives : « prof doc », « ensgt », « pol doc »,.....

L'utilisation de sigles répond à une règle : toujours développer à la première utilisation à l'exception d'acronyme d'autorité (par exemple : CNRS).

La lecture des copies est grandement facilitée par une présentation de qualité : écriture lisible, soignée, sans ratures ; une rédaction aérée, une distinction notamment des différentes parties dans chacune des épreuves en les désignant clairement et en passant à la page suivante. Le travail d'écriture a une fin de communication : une copie lisible indique que son auteur a le souci du lecteur, qualité professionnelle attendue.

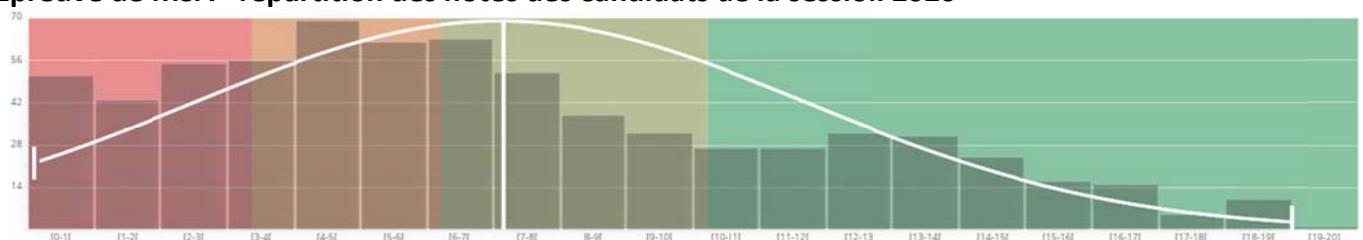
Le jury apprécie les copies qui témoignent d'une bonne préparation se traduisant à la fois par une maîtrise méthodologique et scientifique, une capacité à savoir problématiser, des références pertinentes voire originales, une connaissance du système éducatif et de ses enjeux.

### 2. Epreuve de maîtrise des savoirs académiques

L'épreuve comporte deux parties. La première partie consiste en une composition à partir d'un texte et porte sur un sujet relevant des sciences de l'information et de la communication. Elle permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à organiser une démonstration et à l'étayer par des connaissances précises en sciences de l'information et de la communication. La deuxième partie est une réponse à une question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation. Elle permet d'évaluer des connaissances en matière de documentation.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

#### Epreuve de MSA - répartition des notes des candidats de la session 2020



## 2.1 Les attendus généraux

### 2.1.1 Attendus relatifs à la composition

A partir d'une question appuyée sur un court écrit scientifique dans le domaine des sciences de l'information et de la communication (SIC) ou d'une discipline connexe interrogeant les phénomènes info-documentaires, le candidat développe une réflexion structurée autour d'une problématique.

Le sujet relève des SIC, il peut donc concerner l'un ou l'autre des domaines suivants : théories de l'information et/ou de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre, information scientifique et technique, médias, recherche et évaluation de l'information, circuits de diffusion, veille, usages et médiations, approches cognitives de l'information (processus de recherche, de sélection, de lecture...).

La composition est, étymologiquement, l'action de former un tout en assemblant divers éléments. Tous les éléments doivent être réunis pour que la composition soit réussie : une forme écrite structurée, une réflexion claire et pertinente organisée autour d'une problématique qui articule une analyse du texte, le sujet et des connaissances scientifiques complémentaires.

La forme attendue est un écrit structuré dans lequel tout est rédigé (pas de titres, sous-titres...) comportant une introduction présentant le sujet, une problématique et un plan, un développement en différentes parties et une conclusion.

#### **INTRODUCTION DE LA COMPOSITION**

Elle peut débiter par une phrase d'accroche cernant le sujet et le situant par exemple dans une actualité précise et professionnelle. Le jury néanmoins met en garde contre les entrées en matière trop banales, stéréotypées, les lieux communs : « la révolution numérique a tout transformé », « internet permet à tout le monde de lire tout, tout le temps ».

Elle doit comporter une présentation du sujet qui inclut une définition de toutes les notions-clés : cette étape est souvent absente ou insuffisamment développée.

Attention à ne pas réduire le sujet à une seule dimension – éducative par exemple - en laissant de côté les aspects sociaux, économiques, juridiques et politiques.

L'auteur est présenté et resitué dans son contexte scientifique (positionnement social et/ou scientifique, statut, domaines de recherche, publications) et l'extrait est replacé dans l'ensemble de la publication et en fonction de la date du propos.

Le jury constate que trop souvent des informations erronées sont données sur l'auteur. Le candidat veillera donc à être sûr de ses références.

Le candidat pose ensuite une problématique, question différente de celle du sujet. La problématique doit montrer le questionnement du candidat résultant d'une analyse du sujet enrichie des apports du texte et de ses connaissances. La formulation de la problématique est essentielle car elle conditionne la compréhension du propos qui suit. Elle est un fil rouge qui conduit la réflexion. Le jury regrette que trop souvent la problématique ne soit pas formulée et lorsqu'elle l'est, la question posée dans le sujet est souvent reprise sans utiliser le texte d'appui : ici, il était indispensable d'ancrer les notions d'indexation, de société de l'information et d'organisation des savoirs.

Le plan est présenté en fin d'introduction. Il découle de la problématique et doit donc constituer des axes de réflexion à partir de celle-ci. Le candidat veillera ensuite à suivre précisément le plan énoncé.

#### **DEVELOPPEMENT**

Il est rédigé en fonction du plan donc organisé en différentes parties.

Les auteurs convoqués pour illustrer les idées mises en avant sont présentés et cités avec pertinence.

Il ne s'agit pas de rester forcément dans le champ des SIC, les sciences connexes peuvent également

être convoquées comme la sociologie, la philosophie, la psychologie, les sciences de l'éducation ou du langage... La session 2020 offrait cette opportunité de mobiliser des auteurs et travaux en SIC et singulièrement en documentation.

La présentation d'auteurs et / ou d'idées est toujours en lien avec la partie traitée et il ne s'agit pas de tomber dans des compilations qui font perdre l'intérêt de prendre appui sur des éléments issus de la recherche. Les références théoriques doivent être diverses, utilisées à bon escient et suffisamment exploitées, systématiquement en lien avec l'argument évoqué. Attention à bien orthographier les noms patronymiques !

Lorsque les candidats n'ont pas de références, ne citent aucun auteur, ni aucune thèse, la composition devient une simple dissertation et s'éloigne ainsi des attendus de l'épreuve.

Le développement doit être articulé et faire apparaître la logique intellectuelle de la réponse. Les transitions entre les parties permettent la fluidité du propos.

## **CONCLUSION**

Il s'agit de reprendre les éléments clés du développement pour permettre de répondre vraiment à la problématique initialement posée. L'enjeu est double : non seulement de répondre à la problématique rédigée, tout en montrant la complexité du sujet et une pluralité d'analyses et de points de vue selon les courants, les périodes, les ancrages épistémologiques et théoriques revendiqués.

### *2.1.2 Attendus relatifs à la question en épistémologie de la documentation*

La question épistémologique propose au candidat de réfléchir à partir d'une notion appartenant au champ de la documentation. Cette partie est distincte de la composition. Le jury n'attend pas de lien entre les deux parties. Cette année la question posée était dans la continuité de la partie 1.

Le candidat soumet un écrit organisé, qui n'est pas une dissertation mais une réponse à la question. Il doit veiller à éviter les contre-sens ou les hors sujets toujours possibles.

## **Une définition**

Le candidat propose une délimitation conceptuelle et des éléments clés pour comprendre la notion / les notions ; cette année étaient évoquées les notions de « stratégie de communication » et celle d'« espace documentaire ». Celles-ci doivent être resituées dans les différents domaines de la documentation et si nécessaire dans un champ des SIC.

## **La situation de la notion dans l'histoire de la documentation (repères chronologiques)**

Le candidat, sans rappeler toute l'histoire de la documentation, situe précisément le sujet dans cette histoire, étape essentielle pour situer la notion, évoque des dates ou périodes clefs, afin de comprendre son intérêt dans l'activité humaine et l'organisation des sociétés.

## **Les enjeux actuels du sujet**

Le candidat peut problématiser cette partie en faisant état des débats sur la question ou de faits liés à l'actualité. Il doit notamment citer des auteurs dont les travaux sont relatifs à la question et confronter leurs travaux.

Les candidats veilleront à éviter une description purement factuelle des actions du professeur documentaliste même en lien avec la question. Le jury apprécie lorsque certains candidats parviennent à articuler leurs connaissances avec une posture professionnelle.

## 2.2 Propositions de corrigés pour l'épreuve de maîtrise des savoirs académiques

### **Rappel du sujet**

#### **Première partie**

*En prenant appui sur le propos de Viviane Couzinet et de Caroline Courbières, vous vous demanderez dans quelle mesure « la conception de systèmes d'organisation des savoirs » constitue un enjeu à l'heure de la société de l'information.*

[...]

« Ces recherches visent en particulier à mettre en évidence que les concepteurs des classifications imposent leur manière de voir la réalité. [...] Pour lui (*ndlr* : MAI, 2004) les classifications bibliographiques ont en effet vocation à représenter des idées enregistrées sur un document qui est unique. De même il nous paraît possible d'envisager une classification comme une interprétation du monde, ou comme une représentation idéologique des savoirs. Par ailleurs des approches sociologiques ont montré que la construction des classifications et leur mise à jour sont étroitement liées à la production documentaire et donc aux paradigmes reconnus à un moment donné par la communauté scientifique, aux changements sociaux, aux effets de mode... (RIESTHUIS, 1994). La construction d'une classification est souvent déterminée par des raisons sociales. C'est ainsi que Paul Otlet et Henri La Fontaine, en concevant, la *Classification décimale universelle* (CDU), visaient le partage universel des idées pacifistes. Il semble aussi possible d'affirmer que l'importance donnée à une classe montre de manière évidente le rôle politique attendu de l'organisation des savoirs : c'est le cas par exemple de la *bibliotечно-библиографическѧ классификацѧ* (BBK) soviétique qui réserve une classe entière au marxisme léninisme. Il paraît donc que les préoccupations des auteurs aient à voir avec la communication sociale ou politique.

[...]

Courbières, Caroline et Couzinet, Viviane. Du bleu à l'horizon documentaire : représentation des savoirs à l'aube de la construction européenne. (2006) In : *Colloque international Indice, index, indexation*, 3-4 nov. 2005, Lille, France. Extraits pages 81, 82.

#### **Deuxième partie**

***Question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation.***

L'indexation analytique du document.

## Éléments d'analyse du sujet et proposition de correction

Le corrigé proposé à présent n'est en aucun cas un modèle, ni l'unique possibilité de traitement. Il présente à partir d'une problématique rédigée, un plan en 3 parties et les modalités de construction de l'analyse argumentée et critique.

### Première partie de l'épreuve

#### **Analyse du sujet**

Ce sujet suggère la mise en relation de deux notions fondamentales dans les sciences de l'information et de la communication : la conception de systèmes d'organisation des savoirs et la société de l'information.

En creux, est également questionné le geste professionnel permettant la création de systèmes d'organisation des savoirs avec, en arrière-plan, les logiques de classification et d'indexation des informations, savoirs et connaissances dans une société de l'information mondialisée dont les flux de production et d'échanges sont sans cesse constants.

Le texte donné en support est l'extrait d'une communication donnée à l'occasion d'un colloque qui s'est tenu les 3 et 4 novembre 2005, à Lille. Les deux auteures, professeures en SIC, partagent leurs résultats de recherche sur la représentation des savoirs à l'aube de la construction européenne. L'extrait permet de mettre en tension la manière dont les savoirs d'une société sont représentés dans les systèmes d'organisation avec la subjectivité que ces organisations impliquent : partialité, influence de la pensée de l'homme mais aussi poids des idéologies, des courants d'idées en circulation dans la société.

#### **Notions info-documentaires connexes :**

Classification

Information / connaissances / savoirs / production documentaire

Travail intellectuel sur les documents : Indexation / descripteurs

Médiation documentaire

Communication

Organisation des savoirs

Dans le traitement du plan, plusieurs références à des auteurs et à des travaux peuvent être faites :

- Organisation des savoirs :
- Théorie de l'indexation :

#### **Problématique**

En quoi la société de l'information appelle-t-elle à la nécessaire conception d'une organisation des savoirs ?

#### **Partie 1.** Une société de l'information qui fait cohabiter informations, connaissances et savoirs

La société de l'information se définit par la production constante d'informations, des flux de données mondialisés qui impliquent des échanges importants, l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux comme moyens de production, de partage et de communication des informations produites.

Ces informations revêtent un caractère éphémère, une volatilité importante et engendrent une dispersion des savoirs. Ceci est renforcé par la multiplicité des auteurs rendue possible par le web social. De fait, il est difficile de savoir qui est l'auteur des publications consultables et partageables à loisir. L'identité de la personne peut être volontairement masquée, tronquée en plus de l'absence parfois totale d'identification de l'auteur qui peut utiliser un pseudonyme. Cette richesse des

informations disponibles semble comporter un autre risque : celui de comporter des informations partiellement ou complètement erronées puisqu'une communauté scientifique ou éditoriale n'en assure pas toujours la reconnaissance.

Cette volatilité des informations et des savoirs dans la société de l'information met en exergue le besoin de les figer dans l'espace-temps en les indexant à l'aide de descripteurs ou mots-clés et donc, de les organiser dans un système commun. L'objectif est alors de pouvoir permettre le regroupement de ressources contenant des idées similaires afin d'en permettre la recherche par le citoyen. L'appropriation de l'information contenue devient possible et permet de passer du statut d'information à la connaissance, organisée et structurée par des règles communes que régit un système d'organisation des savoirs.

Plusieurs systèmes d'organisations existent depuis l'apparition des premières bibliothèques. Leur objectif principal est que l'ensemble des savoirs en circulation dans une société donnée puissent être représentés, regroupés et conservés dans un espace déterminé, qu'il soit physique, virtuel ou hybride comme cela semble être de plus en plus le cas de nos jours. Dans leur communication, les deux auteurs rappellent que certains systèmes d'organisation avaient des visées différentes, comme par exemple la CDU : « C'est ainsi que Paul Otlet et Henri La Fontaine, en concevant *la classification décimale universelle* (CDU), visaient le partage universel des idées pacifistes ». A contrario, certaines classifications mettent en avant une dimension politique qui ne fait pas sens dans toutes les sociétés. Les deux auteurs citent l'exemple de la BBK soviétique « qui réserve une classe entière au marxisme léninisme ». La mise en tension de ces deux exemples permet de déterminer la neutralité comme principe inhérent de fonctionnement.

**Quelques auteurs à mobiliser** : Société de l'information : Breton, Castells, Mattelard, Baltz, indexations : Morizio, Couzinet, Meyriat, travaux de l'ENSSIB, etc.

**Transition.** Puisque le savoir est organisé, il doit aussi pouvoir être recherché.

**Partie 2.** Société de l'information et organisation des savoirs : un équilibre délicat à trouver

La coexistence de fonds physiques et numériques au sein d'un même lieu est à l'œuvre aujourd'hui. De fait, un équilibre est à trouver dans l'organisation des savoirs qui doit représenter ces deux facettes avec une porte d'entrée unique : le catalogue des collections d'un centre documentaire ou d'une bibliothèque qu'elle soit municipale ou universitaire.

La construction de ce catalogue comme support à l'organisation des savoirs est évolutive et en perpétuel changement. En effet, les deux auteurs rappellent, dans leur communication, que « la construction des classifications et de leur mise à jour sont étroitement liées à la production documentaire et donc aux paradigmes reconnus à un moment donné par la communauté scientifique, aux changements sociaux, aux effets de modes ». Ce caractère mouvant d'un système d'organisation permet d'ajuster au plus près de la réalité les évolutions langagières, l'émergence de nouveaux concepts mais aussi ce qui fonde notre société.

La terminologie en usage pour décrire un sujet, un phénomène de société peut évoluer et avoir un impact sur le système d'organisation des savoirs choisi. Par exemple, la terminologie des troubles des apprentissages chez les élèves a beaucoup évolué ces dernières années du fait de recherches mais aussi de la mise en usage d'un nouveau vocable pour les désigner. De fait, le professionnel de la documentation doit parfois corriger les notices rattachées aux ressources traitant de cette thématique pour pouvoir garantir une bonne adéquation entre langage documentaire et langage naturel. Cela permet aussi de permettre aux usagers de pouvoir continuer à rechercher sur les documents sans en laisser une partie de côté.

Bien que des règles strictes régissent l'existence d'une organisation des savoirs, l'impact du concepteur peut traduire une manière de pensée ou encore une manière de voir l'existant. Les recherches conduites par les deux auteurs ont permis de mettre en évidence « que les concepteurs des classifications imposent leur manière de voir la réalité ». De fait, l'objectivité supposée garantir l'organisation des savoirs ne semble plus être présente.

Une part d'interprétation peut exister. Pour illustrer cette idée, le professionnel de la documentation est libre, à partir des idées saillantes d'une ressource, de la classer à l'endroit qui lui semble le plus approprié.

Comme il a été rappelé en première partie, la société de l'information se caractérise par le fait que tout le monde peut être auteur. De fait, une double indexation des documents semble exister : celle réalisée à l'aide d'un langage contrôlé composé de descripteurs par le professionnel de la documentation et celle effectuée en langage naturel formé de mots-clés ou tags par le citoyen, comme cela peut être le cas sur un réseau social comme Instagram. Cette complémentarité des modes d'indexation pourrait permettre d'obtenir un équilibre permettant de refléter les pratiques des citoyens et celles des professionnels de l'information.

**Partie 3.** Une médiation documentaire incontournable comme manière de communiquer l'état des savoirs

Le propre des informations, connaissances et savoirs est d'être communiqué et partagé. En creux, la structuration de ces trois supports au sein d'une organisation des savoirs permet leur médiation documentaire au plus large public possible.

Cette médiation documentaire contient plusieurs dimensions :

- Sociale : création de repères, de pratiques informationnelles numériques communes et non-intuitives
- Universelle : donner accès aux documents et informations qui fondent notre vivre ensemble, notre société dans ses particularités
- Culturelle : véhiculer les fondements d'une culture commune

Première entrée pédagogique est représentée par la mise en place et la tenue à jour d'interfaces qui accompagnent usagers et facilitent les usages. Cela permet de relier ensemble les documents physiques ou numériques avec l'utilisateur. Ainsi le lien entre le singulier et le collectif peut être établi.

Ex. catalogue du CDI puis portail documentaire. Évolutions dans les modes de recherches : thésaurus – recherche à l'aide du langage naturel, proche du fonctionnement d'un moteur de recherche que l'on trouve sur Internet.

Ainsi, la formation du citoyen apparaît comme nécessaire puisqu'il peut être difficile de se retrouver dans le flux d'informations mais aussi dans l'organisation des savoirs.

Exemple du professeur documentaliste, garant de l'Enseignement aux médias et à l'information dans son établissement qui forme ses élèves à l'utilisation des ressources physiques et numériques présentes dans son CDI. L'objectif est de permettre aux élèves de comprendre les logiques d'arrière-plan dans le fonctionnement des modes de recherche simple et avancée afin de pouvoir trouver l'information recherchée plus facilement.

En bibliothèque municipale et universitaire, formations organisées régulièrement à l'utilisation du catalogue mais aussi des ressources numériques.

Ces deux exemples permettent de mettre en avant le caractère social inhérent à la médiation documentaire que suggère l'organisation des savoirs.

**Quelques auteurs à mobiliser** : médiation documentaire : Fabre, Gardiès, Liquète, El Hachani,...

### **Conclusion.**

La conception d'une organisation des savoirs permet de donner vie aux informations, connaissances et savoirs au sein d'une société donnée qu'elle soit limitée à une zone géographique précise ou globalisée. Cela permet également une circulation des idées et des savoirs garantis par un langage documentaire commun. Pour autant, la société de l'information complexifie les choses puisque, par essence, les flux et la production sont importants qui rend les informations éphémères. Un équilibre est donc à trouver pour tenter de garantir une organisation stable permettant une médiation documentaire auprès des usagers.

### **Écueils**

- Adopter une approche chronologique dans le traitement du sujet
- Ne pas réussir à mettre en tension les deux notions clés contenues dans le sujet
- Ne pas prendre en compte la notion de conception dans la réflexion
- Ne pas évoquer traiter de la médiation documentaire
- Ne pas contextualiser

## **Deuxième partie de l'épreuve**

### **L'indexation analytique du document**

#### **Analyse du sujet**

- Le sujet interroge un geste professionnel inhérent à tout professionnel de la documentation lorsqu'il acquiert et/ou agrège une ressource numérique à un fonds déjà existant.
- Ce geste initie l'organisation des savoirs au sein d'un même espace géographiquement ou virtuellement défini.  
Il désigne la première porte d'entrée de la pédagogie du professionnel de la documentation en permettant la recherche sur les notices du catalogue.
- Désigne une opération du traitement intellectuel du document : rédaction du résumé, choix des descripteurs (langage contrôle) et des mots-clés, attribution d'une cotation au document pour qu'il trouve sa place au sein du plan de classement établi.
- Interroge la médiation documentaire. Si le document est mal indexé, il trouvera difficilement son lecteur
- Garantie un langage commun permettant de trouver les documents

#### **Contexte dans lequel le sujet prend place**

La société de l'information régie par un web social fait apparaître les limites et les enjeux de l'indexation analytique puisque tous les citoyens peuvent être auteur mais tout le monde n'a pas le même traitement intellectuel à partir d'une même ressource.

#### **Problématique**

De quelles manières l'indexation analytique peut-elle répondre à l'exigence de la société de l'information de rendre accessible les informations, connaissances et savoirs ?

## **Partie 1.** Les contours de l'indexation analytique

Indexation analytique fait référence au geste professionnel de tout professionnel de la documentation qui acquiert, enrichit, agrège de nouveaux documents, physiques ou numériques, à un fonds déjà existant.

Implique une bonne connaissance du système d'organisation choisi mais aussi de l'existant = mise en place d'un plan de classement.

Objectif : vise à représenter le contenu d'un document ou d'un ensemble de données par des techniques de marquage : rédaction d'un résumé, choix de descripteurs parmi une liste de mots issus du langage contrôlé mais également l'attribution d'une cotation. Ces trois étapes forment le traitement intellectuel du document qui est à dissocier du traitement matériel : équipement pour la mise en prêt, par exemple.

Trois types d'indexation :

- Indexation avec approche documentaire = permet de représenter notions après analyse d'un document en vue d'en faciliter la communication et la recherche
- Indexation avec approche linguistique = analyse automatique du contenu d'un document
- Indexation collective = usage de la folksonomie = mots-clés proches du langage naturel

Permet création cohérente d'un fonds documentaire, d'en faciliter l'accès aux usagers, garantir un langage commun permettant de trouver les documents

Contexte de société de l'information qui interroge ce travail : fonds hybrides, flux des informations et des échanges et pratiques informationnelles diverses qui interrogent ce geste professionnel.

## **Partie 2.** Une notion décrivant un geste professionnel en mutation

Indexation analytique = au cœur du traitement et de la recherche de l'information. Plusieurs enjeux :

- Méthode d'indexation des ressources du web dans les moteurs de recherche
- Développement exponentiel de l'indexation sémantique
- Essor de l'indexation collective

Difficile, dès lors, de maintenir objectivité voulu par ce geste professionnel et une cohérence.

Limites d'une mauvaise indexation analytique

- Recherche erronée ou impossible
- Document invisible
- Manipulation / ambiguïté = déontologie
- Instabilité du vocabulaire

## **Partie 3.** Une médiation documentaire qui s'impose

Médiation documentaire contient plusieurs dimensions :

- Sociale : création de repères, de pratiques informationnelles numériques communes et non-intuitives
- Universelle : donner accès aux documents et informations qui fondent notre vivre ensemble, notre société dans ses particularités
- Culturelle : véhiculer les fondements d'une culture commune

Création, mise à jour et veille sur le catalogue et portail documentaire du CDI ou d'une bibliothèque.

Mise à jour des listes de descripteurs et des notices pour toujours garantir recherche des documents qui se trouvent dans les collections

Question des pratiques informationnelles dans lesquelles il faut créer des repères et mettre en place un enseignement.

### **En conclusion**

Le questionnement autour de ce geste professionnel en mutation doit être pris en compte par le professionnel de la documentation. Partir des pratiques informationnelles existantes peut apparaître comme un levier permettant de stabiliser ce geste professionnel.

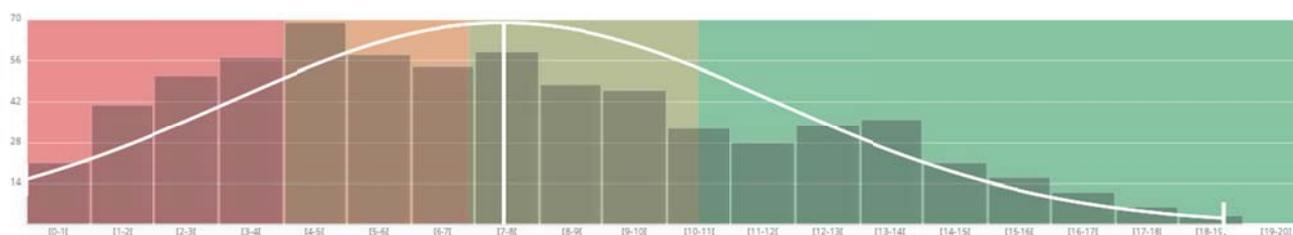
L'instabilité documentaire engendrée par l'indexation collective doit être prise en compte pour continuer de garantir la bonne organisation des savoirs.

### 3. Epreuve d'étude d'un sujet de politique documentaire

L'épreuve consiste en l'étude d'un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré. Elle prend appui sur un dossier. A partir d'une problématique dégagée à sa lecture, le candidat établit un plan de classement, rédige une note de synthèse, puis conclut en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité. L'épreuve permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à extraire les idées essentielles d'un dossier et à les restituer avec un esprit de synthèse. La conclusion permet d'évaluer sa capacité à prendre un recul critique par rapport aux informations apportées en rapport avec sa future activité professionnelle.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

#### Etude d'un sujet de politique documentaire : répartition des notes des candidats de la session 2020



#### 3.1 Remarques générales

Cette épreuve comporte des spécificités, notamment parce qu'elle s'appuie sur un dossier de trente à 40 pages dont la lecture rapide et sélective est indispensable et oblige à une maîtrise méthodologique forte.

Le candidat doit apprendre à gérer son temps ce qui ne permet aucune improvisation et exige un entraînement conséquent. Une des difficultés majeure constatée est en effet celle qui consiste tout simplement à finir l'épreuve.

#### LE PLAN DE CLASSEMENT

Le plan de classement est l'organisation raisonnée de documents. En ce sens, c'est un outil documentaire. C'est aussi un outil de communication constituant l'entrée en matière du dossier documentaire.

Le travail du candidat consiste à organiser le contenu du dossier et lui donner un sens et une cohérence en proposant une structure de lecture, en fonction de la problématique retenue. Il n'y a pas un mais plusieurs plans possibles, toujours.

Il doit être présenté sur une seule page de façon claire et aérée laissant voir les parties / sous-parties proposées avec les documents qui y sont rattachés. Le sujet doit y apparaître. Il est inutile de souligner, les retraits et sauts de ligne suffisent à donner à voir la structure.

Certains candidats font apparaître la problématique sur cette même page ce qui facilite la lecture du correcteur qui peut ainsi immédiatement évaluer la cohérence entre la problématique et le plan. Cela ne dispense pas le candidat de poser clairement cette problématique dans l'introduction de la note de synthèse également.

Les titres doivent être explicites, précis et pertinents. Un titre doit correspondre à une idée. Les titres concis et synthétiques sont à privilégier. Un titre n'est pas une phrase.

La lecture du plan doit renvoyer à un cheminement intellectuel, démontrer un raisonnement. Ce n'est pas seulement une juxtaposition de thématiques. Chaque année, le jury déplore le manque de logique et de progression de bien des plans proposés par les candidats. Ex. : il paraît curieux de finir un plan par une interrogation sur les enjeux éducatifs alors que c'est un préalable à toute réflexion. On ne devrait pas trouver non plus la même idée dans plusieurs parties.

Le candidat veillera à équilibrer le plan entre les différentes parties et privilégiera les plans permettant de regrouper les documents pour en favoriser le dialogue. Un document ne sera cité qu'une seule fois.

#### **LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Comme pour la précédente épreuve un écrit structuré et rédigé est attendu, comportant une introduction, un développement distinguant plusieurs parties et une conclusion. Cet écrit suit exactement le plan proposé en amont.

#### **INTRODUCTION**

L'introduction est la première approche du lecteur, elle doit donc susciter son intérêt. Cet intérêt peut être éveillé par une première phrase d'accroche qui situe précisément le sujet. Le sujet peut par exemple être replacé dans son contexte éducatif, éventuellement dans un problème de société ou des réformes portant des nouveaux dispositifs. C'est l'occasion de montrer ce que l'on sait de la politique éducative nationale sur le sujet en plus des textes du dossier, de montrer sa culture générale et la connaissance des grands débats actuels. En revanche, les banalités et généralités qui pourraient être mobilisées sur n'importe quel sujet sans apporter d'information utile à la question précise sont à bannir.

Le candidat propose une **définition** des termes du sujet qui doit permettre de le circonscrire. Cette étape est indispensable notamment pour comprendre dans quel cadre conceptuel se situe la problématique et le jury regrette qu'elle soit souvent évitée.

Le candidat présente les conditions possibles d'utilisation du dossier en précisant par exemple le rôle du professeur documentaliste, les partenaires et destinataires du dossier et les modalités d'exploitation, en étant le plus réaliste possible. C'est le moment de montrer sa connaissance de l'organisation et des instances de l'établissement, des dispositifs en cours, des programmes, de la politique documentaire.

Le candidat présente également le dossier en rendant compte de façon succincte de sa composition, en caractérisant la nature et le nombre des documents. Il s'agit de souligner l'homogénéité ou l'hétérogénéité des textes, le statut identique ou pas des auteurs, la ou les périodes concernées, les caractéristiques des éditeurs, etc. Sans exclure d'autres types de documents, dans les dossiers, on trouve principalement des textes officiels, réflexifs, des exemples d'activités sur lesquels s'appuie le sujet.

Le candidat pose ensuite la problématique. Elle souligne les enjeux liés au sujet. Ce n'est pas une simple question. C'est une question problématisante, c'est-à-dire qui met en évidence ce qui pose problème ou fait débat autour du sujet (il est vivement conseillé de ne pas poser plusieurs questions). La problématique doit s'appuyer sur des mots-clés et embrasser tous les concepts fondamentaux du sujet. C'est le point cardinal de la copie, sa formulation doit être très soigneusement travaillée.

Le plan est annoncé puisqu'il découle de la problématique, il présente les différentes parties du développement. L'annonce doit se faire par une description logique qui identifie les différentes parties et de façon neutre sans « je » ni « nous » ni « on ».

### **CORPS DE LA NOTE**

Il est construit selon le plan annoncé, avec des liaisons, des articulations ou des transitions entre les parties. Ce n'est pas une succession de résumés. Les bonnes copies articulent de manière fluide et dialoguée les idées des documents.

Les parties doivent être séparées et apparaître de façon parfaitement claire. Il est nécessaire de faire des transitions entre elles. Attention ! Tout est rédigé : pas de tirets, de chiffres ou de lettres pour marquer les parties.

Le développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles, développés dans les documents. L'idée de la partie puis celle de la sous partie doivent être présentées avant d'introduire les documents. Ceux-ci appuient ou illustrent l'idée présentée dans la sous-partie. Les formulations doivent permettre de faire apparaître les notions-clés autour du sujet.

Chaque document cité est caractérisé par les éléments-clés qui permettent de démontrer la compréhension de sa nature, de son origine et de sa réception sans tomber dans un référencement bibliographique complet. Il est mentionné ainsi à la fin de la caractérisation : (document x).

Dans une note de synthèse, le rédacteur n'amène aucune idée personnelle, il traite avec recul des idées des auteurs des différents documents, il respecte le sens du propos de l'auteur. Il faut dégager les apports et les particularités (apports singuliers et points forts) de chaque texte qui doivent tous être cités une fois selon le plan proposé tout en évitant la paraphrase.

Ensuite, dans la présentation des idées, il faut mettre en relief les ressemblances, les complémentarités, les oppositions des uns par rapport aux autres, ce ne peut pas être une succession de résumés mais une articulation en fonction des thèmes retenus pour les différentes parties et sous-parties.

### **CONCLUSION**

Le candidat conclut son propos en synthétisant les idées auxquelles on aboutit logiquement après le développement. Cela constitue la réponse à la problématique posée en introduction. La conclusion est à distinguer de l'avis personnel, autre partie de l'épreuve.

## POINT DE VUE PERSONNEL

La rédaction d'une réflexion personnelle engagée offre des possibilités supplémentaires de démontrer ses connaissances personnelles au-delà des documents proposés, de développer une thématique associée avec des illustrations originales, de valoriser sa culture propre.

Dans l'économie des épreuves écrites du CAPES, la réflexion personnelle occupe toujours une place importante dans le barème ; il est donc dommage de lui accorder trop peu de temps plus encore de la négliger.

Le propos doit être organisé avec introduction, développement, conclusion, voire une problématique. Le candidat va exprimer son avis en l'étayant par ses connaissances propres et sa posture professionnelle. Il doit s'appuyer sur ses connaissances théoriques (SIC, sciences de l'éducation), des connaissances sur les processus d'apprentissage et le système éducatif, des exemples concrets et contextualisés du terrain, de son expérience éventuelle. La référence aux missions du professeur documentaliste est essentielle pour étayer la réflexion personnelle. L'action du professeur documentaliste doit être située au sein d'une communauté éducative où le professeur documentaliste travaille toujours avec des partenaires.

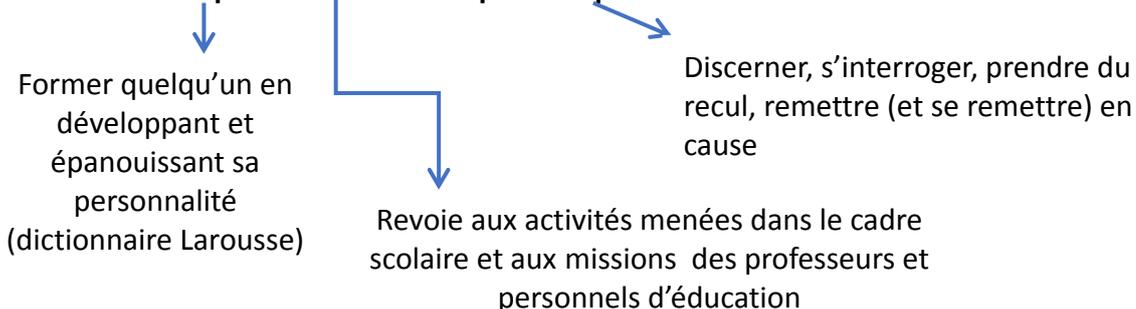
Il est possible d'offrir des prolongements dans la ligne du dossier proposé, de resituer le sujet dans le cadre d'une politique documentaire globale, d'ouvrir sur une question plus large.

Le jury insiste auprès des candidats sur la nécessité d'éviter les catalogues d'auteurs ou d'activités pour se concentrer sur les finalités des actions proposées et les différents positionnements professionnels possibles.

### 3.2 Indications de correction relatives du sujet 2020

#### 3.2.1 Le sujet

#### **Eduquer les élèves à l'esprit critique**



Ce sujet interroge :

- Les apprentissages
- La construction d'une démarche scientifique
- La formation citoyenne
- Les pratiques pédagogiques

Il renvoie donc aux missions et au projet de l'ensemble de l'équipe éducative.

Le sujet et le dossier posent l'esprit critique comme composante essentielle :

- de la démarche scientifique
- de la vie sociale et citoyenne

Le sujet :

- renvoie à la circulaire de missions du professeur documentaliste  
« *En diversifiant les ressources, les méthodes et les outils, il contribue au développement de l'esprit critique face aux sources de connaissance et d'information* » Circulaire 28-3-2017
- Interroge les modalités d'inscription de son action au sein de l'équipe éducative
- Questionne la façon dont le professeur documentaliste articule EMI et esprit critique
- Doit être au cœur de la réflexion sur la définition d'une politique documentaire

Un écueil que beaucoup de candidats n'ont pas su éviter : une réponse centrée sur la seule question de l'esprit critique dans la société numérique. Cela constituait bien un des aspects du sujet mais le traitement de celui-ci ne pouvait se limiter à ce cadre.

### 3.2.2 Le dossier

Il comporte 13 documents et permet d'évaluer la capacité de chaque candidat à :

- faire la preuve de sa maîtrise d'une méthode de lecture rapide et sélective
- bien percevoir la différence de nature des documents
- saisir les éléments clés
- hiérarchiser, mettre en relation, confronter les idées

Les documents mettent en perspective la question de l'esprit critique en soulignant qu'elle :

- n'est pas née avec la société numérique ;
- prend une acuité nouvelle dans la société numérique ;
- renvoie au « dans » et au « hors » l'école ;
- interroge le travail de tout professeur mais singulièrement celui du professeur documentaliste.

Les documents interrogent :

- Le « pourquoi ? » de l'éducation à l'esprit critique en mettant particulièrement en évidence son importance pour les apprentissages scolaires et l'enjeu citoyen qui la porte.
- Le « par qui ? » en soulignant le fait que cette éducation concerne l'ensemble de l'équipe éducative et s'inscrit dans les missions spécifiques du professeur documentaliste
- Le « comment ? » en montrant que le choix des méthodes et pratiques pédagogiques est une des composantes de cette éducation.

### 3.2.2 Exemple de problématique et de plan de classement

D'autres problématiques et plans de classement que ceux présentés ci-dessous étaient évidemment possibles et acceptables.

Problématique proposée :

Dans quelle mesure le développement de l'esprit critique des élèves peut-il favoriser la formation des citoyens de demain ?

Plan de classement :

## **1. L'esprit critique et les valeurs de la République**

### *1.1 L'esprit critique : un enjeu citoyen et républicain*

Documents 1 et 13

### *1.2 Une ambition républicaine présente dans les textes (officiels)*

Documents 7 et 8

## **2. L'esprit critique, une arme efficace contre les fausses informations**

### *2.1 Les médias sociaux comme nouvelle source d'information*

Documents 4, 5 et 11

### *2.2 Le rôle de l'éducation aux médias et à l'information*

Document 3

## **3. La formation à l'esprit critique à l'école**

### *3.1 Une formation « transdisciplinaire »*

Documents 2, 10 et 12

### *3.2 Le rôle du professeur documentaliste*

Documents 6 et 9

#### *3.2.3 Partie 2 : point de vue personnel*

Elle évalue la capacité à :

- Se positionner en tant que professeur documentaliste en envisageant différentes dimensions que cela recouvre
- Eviter les catalogues d'auteurs ou d'activités pour se concentrer sur la cohérence et les finalités des actions proposées
- Situer l'action du professeur documentaliste au sein d'une communauté éducative où le professeur documentaliste travaille toujours avec des partenaires
- Démontrer une réflexion personnelle sur les thématiques du sujet
- Offrir des prolongements dans la ligne du dossier proposé, de resituer le sujet dans le cadre d'une politique documentaire globale, d'ouvrir sur une question plus large
- Illustrer
- Valoriser sa culture personnelle en proposant ses connaissances personnelles au-delà des documents proposés
- S'engager en exprimant son avis en l'étayant par ses connaissances propres et sa posture professionnelle ...
- ...en respectant des règles formelles

## Partie 3 : Les épreuves orales d'admission

En l'absence d'épreuves orales d'admission, cette partie du rapport reprend les éléments développés dans le rapport 2019. Elle fait référence aux sujets, aux prestations des candidats et aux remarques des interrogateurs mobilisés pour la session 2019.

### 1. Remarques générales sur les deux épreuves

La connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séquences pédagogiques et la bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur documentaliste ainsi que sa place dans l'équipe éducative restent des éléments déterminants pour l'admission.

Le candidat doit toujours envisager l'articulation des différentes missions et compétences spécifiques du professeur documentaliste (Circulaire de missions de mars 2017 et Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013).

Dans les deux épreuves, les membres du jury apprécient les candidats qui structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la réflexion et une conclusion.

Néanmoins le jury attend également un véritable positionnement professionnel, il doit être considéré comme un élément-clé de l'admission. Il est rappelé que ces épreuves orales d'admission conduisent à un recrutement et, en ce sens, peuvent être assimilées également à un entretien d'embauche.

La capacité à gérer son stress au moment de l'épreuve est donc aussi un des facteurs clé de la réussite. Il s'agit d'une compétence professionnelle attendue ; ces épreuves sont également des situations de communication exigeantes. La voix, la posture, la gestion de ses feuilles de brouillon, des technologies mises à disposition, tout doit être anticipé.

Ne s'agissant pas d'un concours interne, il est préférable que le candidat n'aborde pas son passé professionnel, encore moins son histoire personnelle ou son parcours d'études.

Les qualités attendues sont celles d'un fonctionnaire de l'Etat, d'un personnel de l'éducation et d'un enseignant spécialiste de l'information-documentation attestant d'une véritable culture de l'information, des médias et des documents.

Les évolutions sociales et technologiques ont donné une place importante au numérique dans ce métier. Cependant les candidats doivent veiller à ne pas se positionner uniquement comme détenteurs de connaissances manipulatoires dans ce domaine et doivent être attentifs à les articuler avec les notions ou concepts des sciences de l'information et de la communication auxquels ils forment et où se situe réellement leur expertise.

Il n'est pas inutile de rappeler que des connaissances sont également attendues dans le domaine de la lecture : la diversité de l'offre éditoriale, les différents genres fictionnels notamment, et ceci quels que soient les supports utilisés. Enfin des connaissances sont nécessaires dans le domaine des médias de masse, particulièrement de la presse et du monde de l'édition (offres, évolutions).

Dans l'entretien des deux épreuves, le jury attend que le candidat développe une réflexion sur l'engagement du professeur documentaliste, qu'il tienne compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent et des différents contextes d'exercice, en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques.

La notion de parcours de formation de l'élève ainsi que les dispositifs associés (parcours avenir, citoyen, etc.) doivent être connus et intégrés à la réflexion.

Il est aussi souhaitable que le candidat appréhende l'organisation d'un établissement scolaire en se situant vis à vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain, en tenant compte des conditions de faisabilité et de la réalité des situations exposées.

#### *MODALITES PRATIQUES*

Le téléphone portable n'est pas autorisé lors du temps de préparation et d'audition. Le candidat ne pourra donc en aucun cas accéder à des mots de passe d'accès communiqués par sms.

Il est conseillé au candidat d'amener une montre ou un réveil pour veiller à la maîtrise du temps de préparation et d'exposé.

Lors des exposés le jury n'intervient pas, le candidat déroule son propos sans être interrompu cela ne signifie pas pour autant que le jury approuve l'intégralité du propos du candidat. De même, durant l'entretien, il n'appartient pas au jury de corriger les éventuelles erreurs du candidat.

Les candidats doivent s'inscrire dans un esprit de dialogue et de compréhension avec les membres de la commission. Cela leur permet par exemple de signaler une question non ou mal comprise. Les questions ouvertes appellent plusieurs réponses possibles. Ce ne sont pas des questions-pièges, le jury cherche avant tout à évaluer la capacité du candidat à construire une démarche dans une situation donnée et à se projeter dans le métier. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales qui sollicitent une réflexion à partir des connaissances, et des questions qui demandent une réponse précise et sans détour, telle qu'une définition ou un développement de sigle. Il paraît judicieux d'éviter les affirmations ou des prises de position péremptoires non argumentées et sans fondements.

Ayant le souci de placer les candidats dans les meilleures conditions possible, le jury accueille les candidats avec bienveillance ce qui, bien évidemment, n'exclut pas un questionnement exigeant et des attentes élevées au regard des enjeux d'un tel concours.

#### *MODALITES LIEES AUX SITUATIONS DE HANDICAP*

Le directeur et le jury prêtent une attention toute particulière aux candidats en situation de handicap. Hormis le tiers-temps, d'autres dispositions peuvent être requises par les prescriptions médicales.

## 2. Epreuve d'admission 1 : Mise en situation professionnelle

### 2.1 Rappel du texte réglementant l'épreuve

- Durée de la préparation : 2 heures

- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum)
- Coefficient 2

L'épreuve comporte deux volets.

Le premier volet consiste pour le candidat à élaborer une séquence pédagogique ou éducative nécessitant l'exploitation de ressources documentaires.

A partir d'un sujet tiré des programmes et instructions de l'enseignement secondaire, le candidat constitue un corpus de documents numériques, puis expose, devant le jury, la situation envisagée, justifie ses choix de nature pédagogique et éducative, et explicite sa démarche. Il indique les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Pour le second volet, le candidat, d'une part, élabore une bibliographie sur le sujet proposé incluant les éléments du corpus et des documents complémentaires qu'il juge utiles, d'autre part, effectue l'analyse documentaire de deux documents de son choix tirés du corpus.

Le jury apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques ou éducatifs visés ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué. Il peut demander des précisions au candidat, voire des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

## 2.2 Environnement du candidat

Salle de préparation



Poste candidat



Salle jury  
Épreuve 1

Canope/crdp



#### Nouveautés : Zotéro Bib

- Word
- Powerpoint
- Writer
- Impress
- Open office
- Outil de capture
- Freemind
- Mozilla Firefox (unique navigateur) pas de plugin-addons
- BCDI & esidoc
- PMB (clg/lvc) & xampp

Le candidat est convoqué une demi-heure avant l'entrée en salle de préparation pour un temps d'accueil et d'échange visant à préciser les modalités pratiques et techniques de l'épreuve.

Chaque candidat dispose d'un micro-ordinateur raccordé à un réseau local et à Internet aussi bien pour la préparation que pour l'épreuve elle-même. Techniquement, il s'agit d'une architecture de réseau local, qui permet aux candidats d'être sur un poste de travail individuel. Quant à l'accès à Internet, il est assuré par une liaison à haut débit et est ouvert.

En cas de problème rencontré, une assistance technique est en permanence disponible dans les salles de préparation. Celle-ci ne doit et ne peut pas répondre à d'éventuelles questions concernant le domaine d'évaluation des compétences des candidats. Nous conseillons au candidat de se manifester auprès de l'assistance technique en cas de perturbation technique en cours de préparation ; le temps sera alors décompté des deux heures de préparation. Les candidats ne disposent d'aucune possibilité d'impression. En outre, l'organisation et la régularité des épreuves sont assurées par les surveillants présents dans les salles.

Les membres du jury ont accès à l'issue de la préparation à la fois à l'historique de navigation du candidat et aux documents produits par celui-ci. Lors de l'échange des questions pourront porter sur la stratégie de recherche, le choix des plateformes, des ressources et des outils y compris dans un contexte pédagogique.

Lors des interrogations, chacune des commissions dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne à l'usage du candidat. Il est configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de vidéoprojection.

Nous rappelons aux candidats que les membres du jury consultent systématiquement leur historique de navigation et, de fait, les ressources téléchargées.

Le temps de préparation de l'épreuve de MSA a été calibré pour que chaque candidat puisse traiter le sujet en deux heures. Or, certains candidats téléchargent des ressources préalablement organisées afin de les réadapter. Cette démarche est toujours dommageable. En effet, ces présentations stéréotypées passent à côté du sujet et ne permettent pas de répondre de façon pertinente à une problématique précise. Dans tous les cas, toute ressource proposée au jury doit lui être accessible. En conséquence, aucune de ces ressources ne doit être sécurisée ou fermée (cadenas) (par exemple, ressources issues de boîte de messagerie fermée, drive / espaces de stockage en ligne fermés, pages privées de curation, ...).

### 2.3 Attendus, remarques et conseils aux candidats

Fondamentalement, cette épreuve orale vise à analyser un contexte scolaire et à proposer en retour des documents en adéquation avec la situation et la problématique retenue par le candidat selon des principes de réalité et de faisabilité en fonction des contraintes d'établissement (humaine, financière, scolaire, organisationnelle...).

Trois mots-clefs résument la philosophie générale de cette épreuve : la **pertinence** (des ressources sélectionnées), la **clarté** (de la situation pédagogique exposée), et la **cohérence** générale de l'ensemble documentaire proposé et de l'argumentation.

Le jury attend du candidat qu'il sache justifier les choix opérés et présentés. Il apprécie une méthodologie solide sur laquelle s'appuient les candidats (rappel du sujet, démarche de recherche et annonce de la séquence) et remarque que ces derniers, dans leur ensemble, se réfèrent aux programmes lors de leur proposition de séquences. En revanche, il est regrettable que trop de candidats omettent encore lors de leur présentation, d'inclure : une problématique personnellement réfléchie, un plan détaillé de leur présentation à venir ainsi qu'une analyse fine du sujet dont l'absence donne presque inévitablement lieu à des hors sujet.

### 2.3.1 Pendant les deux heures de préparation

Sachant que l'évaluation porte à la fois sur la forme, l'organisation, la partie analyse documentaire et la séquence pédagogique retenue, la stratégie qui consisterait à privilégier la séquence pédagogique (premier volet de la première épreuve d'admission) au détriment du traitement documentaire (deuxième volet) serait particulièrement pénalisante. La session 2019 a révélé une analyse du sujet souvent négligée donnant lieux à des propositions pédagogiques stéréotypées : *brainstorming* systématiquement proposé sans réellement expliciter la pertinence par exemple. Il est recommandé de lire en priorité le ou les textes officiels accompagnant le sujet et ne pas commencer à travailler la séquence avant d'en avoir assimilé les directives ainsi que les objectifs et les intentions pédagogiques. Les autres sources essentielles sont celles fournies par l'Education nationale pour l'accompagnement mais aussi les sources professionnelles et scientifiques

Enfin, un candidat produit ou récupère une notice documentaire (BCDI ou PMB), en indiquant clairement la modalité de récupération et le travail de réécriture et d'amélioration opéré précisément durant les deux heures de préparation. Le traitement documentaire est souvent négligé, incomplet voire non fait à l'issue des deux heures de préparation. Nous souhaitons rappeler aux candidats que cela ne peut pas relever d'une stratégie pour effectuer ensuite le traitement en temps réel face au jury. En outre, les principaux champs des bordereaux de saisie (PMB ou BCDI) ne sont pas connus : date de péremption, notes, responsabilité de collection, etc.

Le corpus très minimaliste présenté est souvent trop éloigné de la problématique, du sujet et du public indiqué. Il est regrettable de constater que le candidat ne se projette que très partiellement dans la fonction via l'activité documentaire. En outre, le candidat doit clairement indiquer le public destinataire pour chaque document sélectionné.

### 2.3.2 L'exposé de l'épreuve 1

Pour appuyer un propos structuré et organisé, le candidat doit choisir son mode de présentation (document texte, diaporama, ...) et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo-projection et de l'interactivité des outils. Le candidat a bien sûr la possibilité d'utiliser des grilles préétablies ou de s'appuyer sur des séquences existantes comme en situation professionnelle réelle. Mais il doit avoir conscience que ce qui est prioritairement évalué est sa capacité à adapter ces éléments préexistants à la situation proposée dans l'intitulé du sujet.

La structure langagière, la présentation générale des candidats sont généralement bonnes et en adéquation avec le contexte d'un recrutement national. Mais l'aisance générale des candidats est limitée par certains écarts de langage (ouaih, « on s'en fout », « d'accord » ...). Faire également

attention au « comme je l'ai déjà dit ». Lorsqu'un jury pose une question, le candidat doit montrer sa souplesse d'esprit et reconnaître le fait que la question mérite d'être complétée.

### *INTRODUCTION*

Le candidat doit reformuler le sujet en montrant qu'il prend en compte TOUS les éléments-clés. En effet, les sujets sont souvent mal lus, ou de façon incomplète ou imprécise. Il est essentiel d'en faire une lecture fine qui prend en compte le texte officiel et tous les éléments de contextualisation (public visé, type d'établissement, dispositif, organisation pédagogique, collaborations, etc.). La thématique principale peut être éventuellement mise en lumière au regard de l'actualité éducative, sociale, culturelle ou scientifique. Mais il ne s'agit pas de s'emparer d'un ou deux éléments du sujet et axer toute sa séquence en fonction de ceux-là, en négligeant les autres informations.

Des imprécisions voire des confusions importantes sont parfois observées sur des notions ou concepts info-documentaires de base : auteur, directeur de publication, éditeur, veille, droit à et droit de l'image, médiation, source... C'est le cas également pour des termes techniques parfois utilisés à mauvais escient. Il est donc recommandé de proposer au jury des définitions claires qui auront été élaborées lors de la préparation.

Les modalités d'ouverture des accès conduisent le jury à porter un regard plus attentif à la démarche de recherche d'information et d'utilisation des ressources, notamment à partir de l'historique de navigation de recherche. Il est donc apprécié que le candidat présente également sa stratégie de façon succincte, en toute honnêteté et la justifie au regard des attentes du sujet en s'appuyant sur la réalité de sa recherche.

Le candidat doit absolument se questionner sur le sens et le pourquoi de la situation : pourquoi organiser un débat, pourquoi réaliser un panorama de presse, pourquoi travailler sur les stéréotypes sexuels, quel est l'intérêt de faire réaliser une production numérique collective... ? Il a donc avantage à présenter sa réflexion en s'appuyant sur une problématique. Il présente ensuite le plan de son exposé qui intègre bien sûr tous les éléments demandés dans la consigne de l'épreuve.

Dans l'ensemble, les candidats font preuve de bonnes connaissances des réformes, de l'actualité du Ministère de l'éducation nationale, des référentiels faisant autorité ; beaucoup moins sur les questions de culture et de techniques en information-documentation. Malgré la bonne maîtrise générale de l'épreuve, la culture des sources, la typologie de l'information, la caractérisation des natures de ressources, les outils de traitement de l'information sont encore trop faiblement maîtrisés. Beaucoup de candidats choisissent des « documents de forme » (présentant une infographie, un design efficace, etc...) plutôt que de privilégier les contenus, et la cohérence entre contenu proposé et consigne du sujet. Les critères d'expertise et de pertinence de l'information ne sont pas toujours assurés malgré un discours de surface à ce sujet. Le cœur de l'analyse intellectuelle du sujet est finalement peu assuré, notamment la problématisation souvent inexistante ou oubliée au fur et à mesure de la recherche de documents.

### *PARTIE SUR LA SCENARISATION DE LA SITUATION PROPOSEE (SEQUENCE PEDAGOGIQUE)*

Quelques points-clés sont indispensables à la réussite de l'épreuve :

- Le candidat présente une séquence pédagogique qui est toujours le fruit d'une collaboration avec au moins un professeur de discipline. Il rend compte de cette collaboration en intégrant non seulement les objectifs disciplinaires mais aussi la place et le rôle du professeur de discipline. La collaboration est à envisager en amont, pendant et éventuellement en aval des séances proposées. Il est intéressant de réfléchir, par exemple au travail préalable qui aura été nécessaire entre les enseignants pour aboutir à la séquence. L'activité proposée peut donner lieu à associer d'autres partenaires dans et hors l'établissement (CPE, autres professeurs, personnel médico-social, associations ....)
- Quels que soient les documents d'appui utilisés par le candidat, qu'ils soient issus de sa veille ou trouvés en ligne lors de la préparation, il s'agit de les adapter à la situation proposée et non l'inverse.
- La séquence et/ou les séances doivent être contextualisées de façon cohérente au regard des établissements, niveaux, programmes et dispositifs indiqués dans le sujet ou pouvant s'y rattacher. Les candidats peuvent se référer aux textes officiels, institutionnels et professionnels pour les identifier.
- Dans les situations proposées par les candidats, l'organisation de la séquence ne doit pas comporter un nombre de séances irréaliste, sans prise en compte du nombre d'heures/élèves et encore moins du nombre d'heures/professeurs dans le cadre de l'EPLÉ et des programmes scolaires. L'ensemble des contraintes d'un EPLÉ ordinaire doit être considéré.
- Les dimensions didactiques et pédagogiques de l'acte d'enseignement sont envisagées.
- Les compétences travaillées avec les élèves sont de triple nature disciplinaire, info-documentaire, et transversale.
- Les activités proposées permettent d'engager une différenciation pédagogique qui doit être rendue explicite
- Les évaluations prévues sont à adapter aux objectifs ou aux compétences énoncées au début de la présentation et il est important qu'elles portent sur des éléments concrets et observables. Les modalités pratiques sont envisagées (fiches élèves, scénario d'accompagnement, outil spécifique...)
- La connaissance des grandes notions liées au SIC est attendue et notamment celles liées au droit de la propriété intellectuelle. Les notions de vie privée, d'espace public, ...doivent également être connues des candidats afin de pouvoir les transmettre en situation dans la relation pédagogique aux élèves.
- Evoquer le recours au numérique ne suffit pas pour répondre aux besoins d'une problématique, et lorsqu'un outil est choisi, il est surtout essentiel d'expliquer la pertinence du choix au regard de l'action visée plutôt que démontrer une expertise uniquement technique.
- Le jury apprécie quand le candidat fait preuve de créativité et d'originalité, voire d'audace, et qu'il envisage des prolongements cohérents au-delà du sujet initial.

## LE CORPUS NUMERIQUE ET LA BIBLIOGRAPHIE

Le jury n'attend pas seulement des techniques de recherche et de traitement documentaire maîtrisées mais un corpus pertinent et correctement exploité.

La justification relative aux choix des documents du corpus doit apparaître puisqu'elle est l'indice permettant de voir si le candidat a analysé les besoins des élèves, des enseignants et a su s'y adapter. L'intérêt du document sélectionné doit être précisé. Exemple : tel article du journal Le Monde peut être fiable mais peu adapté à des élèves de 6<sup>e</sup>, la collection « Que sais-je » ne peut être une base de lecture chez des élèves de 6<sup>e</sup> ...

Les candidats veillent à établir leur corpus ou leur bibliographie en fonction d'une démarche rigoureuse et documentaire (consultation directe des sources fondamentales, consultation de catalogues, vérification des liens...). La session 2019 a montré une réduction moyenne du nombre de références proposées, donnant l'impression régulièrement de la faible importance accordée par les candidats à cette partie de l'épreuve. Le nombre de documents peut raisonnablement se situer autour de cinq choisis pour répondre aux besoins du sujet plutôt que fournir une liste artificielle et plaquée. La sélection doit inclure des documents exploitables par les élèves et des documents pertinents pour l'équipe éducative et en phase avec le niveau d'enseignement exposé. Il n'est pas possible de réduire cette liste à des documents d'appui technique (tutoriels, fiches méthodologiques) ou des portails d'institutions.

Le jury a mis à disposition à cette session 2019, une déclinaison simplifiée du logiciel de gestion bibliographique Zotero (accessible à l'adresse <https://zbib.org/>). Les candidats sont libres de l'utiliser.

Les candidats doivent pouvoir démontrer et justifier de l'intérêt de la normalisation dans les activités documentaires.

## LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

Les deux documents retenus pour le traitement documentaire sont choisis pour leur intérêt à figurer dans la base documentaire de l'établissement au-delà du projet lui-même. Ainsi, ces documents seraient ajoutés au fonds documentaire de l'établissement et constitueraient des ressources potentiellement réutilisables dans le cadre d'un projet similaire.

Outre un minimum de connaissances nécessaires sur la manipulation technique, il est important de démontrer sa compréhension des enjeux intellectuels du traitement ainsi que l'intérêt pour les (futurs) usagers. C'est le cas par exemple, du champ *descripteurs* qui implique que soit faite la différence entre *descripteurs* et *mots clés* et que soit connu le thésaurus à la base de cette indexation. C'est le cas également du champ *résumé*, souvent rempli sans idée des objectifs des différents résumés documentaires possibles à réaliser. Eviter des résumés sous forme d'une unique phrase générique ne permettant pas à un usager potentiel d'établir un choix de sélection.

Le jury attend du candidat des connaissances sur le traitement documentaire, la connaissance des métadonnées, le référencement et plus largement la gestion de l'information en lien avec le projet et les intentions pédagogiques envisagées. On note de nombreuses approximations de termes et de vocables info-documentaires : index, classement, champ, condensation, indexation... autant de mots souvent ignorés, régulièrement employés à mauvais escient.

Le choix de l'outil de traitement doit être raisonné et non répondre à l'idée de montrer son savoir au jury. Choisir le Dublin Core ou une indexation sous BCDI ou PMB signifie que le candidat en a compris les composantes mais aussi l'intérêt documentaire (présence de certains champs, type d'analyse...)

Par ailleurs, s'il n'est pas interdit de présenter la notice d'un document déjà traité, il convient de le signaler et de savoir la commenter correctement tout en tentant de l'améliorer. L'articulation et la complémentarité langagières entre le résumé et les descripteurs sont approximatives ; nombre de candidats ne sont pas en mesure de justifier le choix des mots.

Si aucune des notices présentées n'a été produite par le candidat, ou est manquante, le jury se réserve le droit de faire produire au candidat celle-ci en situation d'entretien en quelques minutes. En effet, cette stratégie pourrait cacher un défaut de compétences en matière d'analyse et d'indexation documentaire. Il est d'ailleurs souhaitable de présenter les documents traités directement dans l'outil choisi (même si les copies d'écran sont nécessaires par souci de sauvegarde).

### *2.3.3 L'entretien de l'épreuve 1*

L'entretien porte essentiellement sur le « réalisme » de la séquence, les compétences (terme à savoir impérativement définir) informationnelles visées, l'articulation des différentes séances, l'évaluation envisagée, le prolongement de la séquence, la prise en compte des acquis ou des pré-requis des élèves...

L'entretien cherche également à vérifier la solidité des connaissances du candidat, sa culture générale et professionnelle. La connaissance de sources d'informations en phase avec le sujet et le métier seront appréciées.

Les membres de jury reviennent sur les choix et les stratégies de recherche d'information à partir des traces de l'historique de navigation, qui sont analysables par les membres du jury. Toute navigation, choix de ressources ou de gisements, réorientations, etc... peut être source de questions et de demande d'explicitation. Le candidat doit être en mesure de justifier et d'expliquer la provenance de chaque document et ressource proposé aux membres du jury.

Quand un candidat présente plusieurs séances, il est nécessaire de positionner et de décrire une séquence avec un focus sur la progression exprimée. Les séquences proposées doivent reposer sur des principes de réalité et de faisabilité. Les propositions sont souvent très ambitieuses et au-delà des capacités de l'âge et de la maturité cognitive des élèves.

Les pratiques de lecture de élèves / des adolescents sont également méconnues. Dans l'échange avec le jury, on soulignera que les fonds documentaires physiques sont absents des situations exposées. Régulièrement, le CDI en tant qu'espace documentaire avec des usuels, des périodiques, des manuels scolaires, un fonds documentaire est oublié ou non considéré.

Les candidats ont tendance à aller très vite dans la présentation du traitement documentaire, rendant visible un travail superficiel voire inachevé. C'est pourquoi les questions portent non seulement sur les opérations documentaires effectuées mais aussi sur la pertinence des sources et des documents sélectionnés par rapport aux besoins (analysés ou pas) des élèves et leurs capacités cognitives et d'apprentissage.

Les candidats ne doivent pas oublier que les travaux et auteurs en SIC travaillés à l'occasion des épreuves écrites, peuvent être à nouveau convoqués. Les candidats sont susceptibles d'être de nouveau interrogés à l'occasion de l'oral sur ces références.

Pour conclure, le jury attend : davantage d'engagement personnel dans les démarches pédagogiques présentées, davantage de cohérence, des corpus pertinents et exploités ainsi que des bibliographies soignées et davantage travaillées tant dans leur fonds que leur forme. Il attend également que les candidats travaillent davantage les énoncés pour éviter le hors sujet, posent une problématique pour lancer leur sujet et adoptent une meilleure maîtrise du temps pour éviter un travail non abouti. Le jury attend par ailleurs que les candidats perçoivent davantage les enjeux pédagogiques de l'utilisation des outils numériques proposés dans les séquences - principalement approchés à travers une entrée "techniciste". Les candidats doivent apprendre à se projeter dans leur futur métier et expliciter leur démarche, démontrer l'intérêt et la plus-value pédagogique de ces outils, la finalité de cette convocation au sein d'une séquence pédagogique ; pour quel transfert de compétences et quelles acquisitions des élèves. Plus généralement les outils numériques qui sont proposés par les candidats sont méconnus quant à leur fonctionnement général, leurs enjeux et leurs modalités de connexion. Tout candidat doit être en mesure de justifier ses choix d'outils et de services numériques (pertinence et utilisabilité, évolutivité et interopérabilité, données personnelles...).

#### *2.4 Exemples de plans possibles à partir de sujets 2019*

Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation et dans l'appropriation des attendus, les éléments colorisés renvoient aux invariants présents pour chaque sujet :

- Bleu : type d'établissement
- Vert : niveaux d'enseignement
- Rouge : dispositif
- Orange : type de production
- Violet : discipline(s) associées
- Marron : thème de recherche

#### *EXEMPLE 1 SUJET COLLEGE*

Dans le cadre de l'**accompagnement personnalisé** au **collège** (BOEN n°31 du 1<sup>er</sup> septembre 2011), un enseignant de **lettres** demande à des élèves de **6ème** de réaliser une **affiche** sur la **mythologie**. Dans le cadre de la recherche d'information, il vous sollicite pour accompagner, avec lui, les élèves pour aborder la notion de mot clé.

#### **Analyse du sujet :**

- Acteurs : professeur documentaliste, professeur de lettres,
  - Quels objectifs ?
  - Quelles compétences attendues ?
  - Quelle répartition des rôles (professeur documentaliste-professeur de lettres) ?
- Public visé : élèves de 6èmes
- Production :

- compétences info-documentaires = mots-clés
    - Contexte : AP, programme de français 6<sup>ème</sup>
- Bien dégager les consignes (l'enjeu premier était d'aborder la notion de mot-clé et non de réaliser une affiche)

### **Préparation de la séquence pédagogique ou éducative**

- Séquence pédagogique ou éducative ?
- Volume horaire de la séquence, des séances
- Positionnement logique de la séquence dans l'année scolaire
- Contextualisation de la séquence par rapport aux autres disciplines, aux partenaires potentiels (Français, histoire-géographie, etc) et au prolongement possible
- Objectifs attendus
  - Objectifs généraux
  - Objectifs disciplinaires : connaître les attentes du professeur de français
  - Objectifs info-documentaires
- Ressources :
  - Documents numériques,
  - Autres
- Ressources : cf. 2<sup>nd</sup> volet : élaboration d'une bibliographie
  - Pour les enseignants
  - Pour les élèves
    - Documents adaptés : éviter encyclopédia Universalis, France Culture pour des élèves de 6<sup>ème</sup>
- Lieux et matériel
  - Où ?
  - Ordinateurs
  - Logiciels en ligne : choix pertinent (ex affiche, canva ? ou traitement de texte ?)
- Mise en adéquation des objectifs et de la durée d'une séquence (des séances)
- Evaluation de la séquence et /ou des séances
  - Avoir le souci de justifier les formes d'évaluation (diagnostic, formative, sommative)
  - Les situer dans la séquence
  - Indiquer les critères
  - Qui évalue ?
  - Remédiation envisageable
- Décomposer la séquence en séances de manière réaliste :
  - Présenter la séquence, les attendus en termes de savoirs info-doc et de compétences ainsi qu'en terme de « livrables » possibles.
  - Répartition / Gestion du temps
  - Mobiliser si besoin, des fiches-types Edubase
  - Tenir compte des représentations, des savoirs et des compétences déjà présents du public ciblé
  - Diversifier les supports adaptés au public

- Préciser et justifier les modalités de mise en activité des élèves : individuel, binôme, ½ classe, etc...
- Préciser et justifier les outils et applications mobilisés
- Temps de synthèse en fin de chaque séance et fin de séquence
- Notion de mot-clé :
- Objectif : savoir traduire son sujet en mots-clés, en le situant dans le temps et l'espace
- Exemple : mythologie / Grèce ancienne /
- Propositions pour aborder la notion sur une, voire 2 séances
  - Aborder le travail sur les mots clés dans la requête
  - Aborder le travail sur les mots clés dans la prise de notes : dégager les mots-clés dans un document écrit en vue d'une prise de notes
  - Travailler sur les index dans les documentaires papier
  - 1<sup>ère</sup> approche possible des mots-clés par esidoc (thésaurus)
  - Langage naturel, langage structuré
  - Classification par le biais du thésaurus,
  - Lancement : Brainstorming superhéros d'aujourd'hui, Spiderman, Thor, etc. Ouvrir aux mythologies des cultures extra-occidentales

Décrire des superhéros en fonction d'attributs (emblèmes, symboles, caractéristiques ...) et produire, par exemple, des cartes d'identité

- Classification des mots-clés par l'utilisation d'une carte mentale (représentation visuelle)
  - Exemple : autour d'un mythe, notion de générique, spécifique et associé
- Exercices possibles :
  - Tester des mots-clés dans une requête et analyser les résultats
  - Comparer les recherches en utilisant les différents moteurs de recherche
  - 
  - A la manière du jeu de société « code names » : défi pour deviner des mots
- En conclusion :
  - Prévoir un prolongement

## Elaboration de la bibliographie

### EXEMPLE 2 LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL

Dans le cadre du **programme d'informatique et création numérique** en **2de générale et technologique** (BOEN n°31 du 27 août 2015), vous êtes sollicité par l'enseignant de **mathématiques** afin d'initier les élèves à la **compréhension des algorithmes de traitement de l'information** utilisés par les principaux moteurs de recherche généralistes présents sur le web. Ce travail devra contribuer à un usage responsable et raisonné de l'informatique. Il aboutira à la création d'un **document de vulgarisation sous forme d'infographie** à destination des autres élèves de l'établissement.

## **Analyse du sujet**

Cadre pédagogique : le sujet cadre la séquence dans l'option ICN. Il peut être intéressant d'être dans la perspective de la future discipline SNT. (Rentrée 2019)

Il s'agit d'une classe entière en enseignement d'exploration. Cet enseignement vise la réalisation concrète d'outils ou d'œuvres numériques.

### **Termes du sujet :**

La difficulté du sujet réside dans le fait de chercher à initier les élèves à la compréhension des algorithmes qui sont jalousement gardés secrets par les moteurs de recherche.

On entend ici par "usage responsable et raisonné de l'informatique" une utilisation réfléchie des outils connectés fonctionnant à partir d'algorithmes, l'objectif étant d'extrapoler les conclusions du travail réalisé sur les algorithmes des moteurs de recherche. Les moteurs de recherche présentent aujourd'hui la plus-value de leur moteur par rapport aux traitements algorithmiques de l'index utilisé.

Traitement de l'information : Notion d'index, algorithme. Il est important également d'aborder et de différencier langage naturel et langage normé pour l'interrogation des moteurs de recherche.

Moteur de recherche : expliquer le fonctionnement et les différentes étapes d'une requête sur un moteur de recherche.

Indexation, classement, traitement algorithmique, présentation des résultats

Pré-requis : Définition d'algorithme : on peut penser que le professeur de mathématiques a déjà initié les élèves à la programmation et à l'écriture de petits programmes informatiques. Les élèves connaissent donc le fonctionnement des algorithmes en général.

Production : il existe déjà de nombreuses infographies sur le sujet. Il faut donc réfléchir à la plus-value de cette production par les élèves à destination de leurs camarades.

## **Proposition de séquence**

### **Séance 1**

On part du visionnage individuel sur tablette d'une vidéo de deux minutes sur le fonctionnement des moteurs de recherche. (Document 1). Les élèves ont pour consignes d'en repérer et relever les mots clés, en fait d'en effectuer l'indexation. Mise en commun : il s'agit ici de différencier index et traitement algorithmique. Les élèves doivent ensuite retrouver la vidéo en question en utilisant différents moteurs de recherche. Chaque élève utilise un moteur de recherche différent (google, qwant, exalead, duckduckgo, ecosia etc). Ils formulent leur requête librement et donnent leurs résultats sur une fiche. Ensuite comparaison des résultats par deux puis en classe entière.

### **Séance 2**

Le professeur d'ICN travaille avec les élèves sur les mécanismes de recherche algorithmiques à partir de l'exemple simple de la recherche dichotomique.

### **Séance 3**

Consultation du document 2. On propose aux élèves d'inventer en binôme un algorithme de recherche, sur le modèle des algorithmes de Google présentés sur le document 2 : nom, fonction, intérêt. Les algorithmes inventés doivent être soit excluants, soit favorisants soit appliqués à un usage particulier d'un objet connecté.

#### **Séance 4**

Présentation de différents logiciels d'infographie (en ligne ou en local)

Les élèves débutent leurs infographies qui doit présenter leurs algorithmes fictifs et son fonctionnement. L'infographie doit contenir le nom de l'algorithme, la fonction, un logo, son intérêt et une ligne de programmation. Les élèves doivent ensuite terminer leur travail chez eux et le poster sur l'ENT.

Valorisation du travail des élèves :

Les infographies seront ensuite imprimées et exposées au CDI et mises en valeur lors des portes ouvertes de l'établissement pour présenter l'enseignement d'exploration.

#### **Prolongement**

Un spécialiste SEO pourrait être invité à rencontrer les élèves autour de leurs propositions.

#### **Bibliographie**

Navamuel, Fidel. « 10 outils en ligne pour créer des infographies facilement ». Les Outils Tice, 30 janvier 2017, <https://outilstice.com/2017/01/10-outils-en-ligne-pour-creeer-des-infographies-facilement/>. Consulté le 17 juin 2019.

Index : définition. <https://www.journaldunet.fr/web-tech/dictionnaire-du-webmastering/1203511-index-definition/>. Consulté le 17 juin 2019.

Long, Johnny. Google Hacking: Mettez Vos Données Sensibles l'abri Des Moteurs de Recherches. Dunod, 2005

Goamere, Géraldine. « Comprendre le SEO et les 3 principaux algorithmes de Google ». Le JCM | Journal du Community Manager, 13 octobre 2017, <http://www.journalducmm.com/algorithmes-google-panda-pinguin-colibri/>. Consulté le 17 juin 2019.

Colombain, Jérôme. O1Net.com. Les moteurs de recherche : comment ça marche ? #01Focus. YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=iKMm6SXO0wA>. Consulté le 17 juin 2019.

#### **Analyse documentaire**

##### **Document 1 :**

Colombain, Jérôme. O1Net.com. Les moteurs de recherche : comment ça marche ? #01Focus. YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=iKMm6SXO0wA>. Consulté le 17 juin 2019.

**Descripteurs Motbis 2019** : moteur de recherche, algorithme, index, recherche de l'information, base de données

**Résumé** : Fonctionnement de moteurs de recherche : de l'indexation aux traitements algorithmiques et de classement en passant par la réalisation de base de données.

**Document 2 :**

Goamere, Géraldine. « Comprendre le SEO et les 3 principaux algorithmes de Google ». Le JCM | Journal du Community Manager, 13 octobre 2017, <http://www.journalducmm.com/algorithmes-google-panda-pinguin-colibri/>. Consulté le 17 juin 2019.

**Descripteurs Motbis 2019** : algorithme, référencement : site internet,

**Résumé** : Présentation des principaux algorithmes de Google et leurs objectifs dans le classement des résultats. L'auteur évoque les référencements gratuit et payant. Présentation de quelques éléments d'un site nécessaires pour optimiser son classement et son indexation par les algorithmes de Google. Comprend une infographie en anglais du fonctionnement des moteurs de recherche Google et Bing.

*EXEMPLE 3 LYCEE PROFESSIONNEL*

Dans le cadre du **baccalauréat professionnel**, l'enseignant du pôle des « **industries graphiques** » d'une **classe de 2<sup>de</sup>** (**BOEN du 31 août 2009**) souhaite que les élèves rassemblent des informations sur l'impact du numérique dans les métiers des productions graphiques. Il sollicite votre participation pour aider les élèves à mettre en place une **démarche de veille informationnelle** qu'ils développeront tout au long de l'année scolaire.

**Points de vigilance soulignés :**

- Tous les termes doivent être pris en compte. En l'espèce, le mot « démarche » ne pouvait pas être occulté pour un traitement correct de ce sujet.
- Un traitement du sujet qui se limiterait à la présentation d'outils par le professeur documentaliste est à proscrire.

**Analyse du sujet :**

**Type d'établissement** : Lycée Professionnel

**Niveau** : Seconde

**Dispositif** : BOEN n° 31 du 27 août 2009

**Type de production** : réaliser une veille informationnelle

**Discipline associée** : Industries graphiques

**Notions abordées** : métiers des productions graphiques – veille informationnelle – cycle de la veille – évaluation de l'information

**Problématique** : Comment le professeur documentaliste peut-il accompagner d'une démarche de veille informationnelle l'appropriation des élèves? En quoi la réalisation d'une veille informationnelle peut-elle contribuer à la réussite scolaire et professionnelle des élèves ?

**Objectifs principaux de la séquence :** Mettre en œuvre une démarche de veille informationnelle numérique – Comprendre la notion de veille - Faire prendre conscience de l'impact du numérique sur les métiers des productions graphiques – Découvrir les nouveaux métiers des productions graphiques.

**Objectifs info-documentaire** (matrice EMI) : mettre en place un écosystème de veille ; savoir utiliser un site de gestion de signets (Netvibes, Scoop.it, Diigo, Pealtrees...) ; savoir utiliser les fonctions de veille informationnelle d'un réseau social.

**Cadre pédagogique :** EMI et Parcours Avenir

**Contexte de la séquence :**

Le sujet précise que la séquence pédagogique est menée avec l'enseignant du pôle des « industries graphiques » et qu'elle concerne l'impact du numérique dans les « métiers des productions graphiques ». Il s'agit donc du Bac Pro RPIP (Réalisation de produits imprimés et plurimédia) option « Productions Graphiques ». Le sujet ne précise pas dans quel enseignement la séquence prendra place, mais on peut imaginer qu'elle s'inscrit par exemple dans le Parcours Avenir.

Ce dernier permet à chaque élève (de la 6ème à la Terminale) de construire son parcours d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Il rend les élèves acteurs dans la construction de leur projet d'orientation et leur permet d'approfondir leur connaissance de l'ensemble des métiers (voir site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html> )

En outre, cette séquence s'inscrit dans l'Education aux médias et à l'information (EMI). En effet, comme le propose la Matrice EMI de Toulouse (objectif 2 - niveau 3) : « *L'élève est capable de mettre en place un écosystème de veille. Il effectue un choix raisonné de mots clés précis et des sources, ainsi que d'outils de collecte, stockage et diffusion (publication). Il comprend les étapes du cycle de la veille et la complémentarité des outils de collecte, de stockage et de diffusion* ». Cette matrice est disponible sur le site de l'académie de Toulouse : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/documentation/la-matrice-emi-document-de-reference>

**Exemple de séquence :**

**Séance 1 :** Le professeur documentaliste et le professeur du pôle « industries graphiques » font réaliser un brainstorming ou un échange avec les élèves. L'objectif est de recenser les représentations et les connaissances des élèves sur les métiers des productions graphiques et plus particulièrement sur les « nouveaux métiers » et les nouvelles techniques apparus avec le web et le développement du numérique (webdesign, livre numérique, presse en ligne). Une carte heuristique est construite collectivement à partir des réponses des élèves. A la fin de la séance, chaque groupe d'élèves définit le « sujet » sur lequel il réalisera sa veille (ex : le marché du livre numérique ou l'actualité du webdesign).

**Séance 2 :** Avant de présenter la démarche de veille, le professeur documentaliste réalise une évaluation diagnostique. L'objectif est de recenser les connaissances des élèves sur la veille informationnelle (savent-ils définir la notion de veille ? connaissent-ils des outils pour faire de la veille ? veillent-ils sur un sujet dans le cadre de leurs loisirs? certains font peut-être de la veille sans le

savoir...) Le professeur documentaliste présente les étapes constitutives de la démarche de veille (formulation et analyse du besoin, repérage des outils et des sources, analyse et choix des informations pertinentes, stockage, diffusion). Il présente ensuite des exemples d'outils que les élèves pourront utiliser : les alertes Google, Twitter et Pearltrees.

**Séance 3 :** Les élèves, accompagnés par le professeur documentaliste et le professeur d'industries graphiques, définissent leurs mots clés et réalisent leur sourcing. Ils peuvent ainsi mettre en place des alertes Google et s'abonner à des comptes Twitter. Ils sont aussi invités à créer un compte Pearltrees par groupe sur lequel seront sauvegardés les résultats de leur veille.

**Séance 4 :** Chaque groupe d'élèves présente son Pearltrees (son « arbre de perles » et ses « perles ») et commente les résultats de sa veille. Le professeur documentaliste leur demande quelles sont les difficultés rencontrées. Cette dernière séance est l'occasion de refaire un point sur le cycle et la démarche de veille et de « corriger les erreurs » afin que les élèves puissent continuer à réaliser cette veille tout au long de l'année.

L'évaluation se fera au cours et en fin d'année scolaire par le biais d'une autoévaluation à l'aide d'une grille réalisée par le professeur documentaliste (pertinence et diversité des sources, pertinence de l'information collectée, maîtrise des outils...).

#### **Corpus :**

##### **Pour les enseignants**

BALMISSE, Gilles. Veille stratégique sur Internet comprendre les enjeux, maîtriser les outils et partager l'information. Saint-Herblain : Éditions ENI, 2014, 238 p.

BAYLE Fabrice. Une veille en orientation avec Pearltrees [en ligne]. Mis en ligne le 11 avril 2017. Disponible sur : <https://prezi.com/3ldeodyhqen5/une-veille-en-orientation-avec-pearltrees/> (consulté le 18 juin 2019).

FABDEN. Enseigner la veille informationnelle... Volume 1. Médiadoc n° 8, 2012.

GORIA Stéphane. Méthodes et outils de veille créative. Londres : ISTE éditions, 2017, 253 p.

##### **Pour les élèves**

Bien commencer sa veille stratégique en 5 étapes. In : Winello : L'essentiel de l'info. [en ligne]. Mis en ligne le 3 avril 2017. Disponible sur : <http://www.winello.com/blog/index.php/2017/04/03/bien-commencer-veille-strategique-5-etapes/> (consulté le 18 juin 2019).

WILLGO. Tuto – Comment utiliser Twitter (débutants). [en ligne]. Mis en ligne le 25 janvier 2018. Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=l4uTSJlsLOo> (consulté le 18 juin 2019).

##### **Notices et traitement documentaire :**

Liste des fiches

---

**Notice générale et notices associées**

---

**Support :** Livre  
**Titre :** **Veille stratégique sur Internet comprendre les enjeux, maîtriser les outils et partager l'information**  
**Auteurs :** Balmisse, Gilles  
**Éditeurs :** ENI  
**Édité le :** 10/2014

**Collation :** 238 p. ; 17 x 21 cm  
**Notes :** La couv. porte en plus : " Comprendre les enjeux, maîtriser les outils et partager l'information "

**Natures :** Guide pratique  
**Résumé :** Présentation des enjeux et de la démarche de veille, étape par étape. Panorama des différents types de veille et des principaux sites et outils logiciels existants. Des conseils et méthodes pour optimiser l'interrogation de moteurs de recherche ; identifier les sources d'informations à surveiller ; mettre en place une collecte automatisée d'informations ; analyser, traiter et diffuser les résultats de la veille. Un chapitre est consacré aux médias sociaux exclusivement.  
**Descripteurs :** veille informationnelle / métier de l'information et de la communication / TIC (technologies de l'information et de la communication) / compétence informationnelle / processus d'acquisition de l'information

Liste des fiches

---

**Notice générale et notices associées**

---

**Support :** Internet  
**Titre :** Winello : L'essentiel de l'info  
**Lien :** <http://www.winello.com>  
**Éditeurs :** Winello  
**Édité le :** 2017

---

**Support :** Internet  
**Type Notice :** Partie  
**Titre :** [Bien commencer sa veille stratégique en 5 étapes](#)  
**Auteurs :** Gwen  
**Collation :** [1 p.]  
**Natures :** Fiche guide  
**Résumé :** Rappel des incontournables pour qui souhaite s'engager dans une démarche de recherche, surveillance et communication de l'information : cerner son sujet ; identifier les sources d'information pouvant être convoquées ; choisir ses outils logiciels qui permettront la mise en place d'une collecte d'informations ; analyser et au besoin, réajuster sa stratégie ; diffuser les résultats de sa veille.  
**Descripteurs :** veille informationnelle / métier de l'information et de la communication / TIC (technologies de l'information et de la communication) / compétence informationnelle / processus d'acquisition de l'information

Client. V 2.64 du 29/04/19. Connecté au serveur hebergementbcdi.reseau-canope.fr. Vous êtes dans la base Principale

du prêt Recherche Diffusion, édition Indicateurs d'activité Outils Changer de base Fenêtres en cours ? Quitter

Catalogage > Saisir. (Fiche Existante)

Description bibliographique Analyse documentaire Parties composantes (0) Exemples (0)

Proposition de cote pour les exemplaires 651.7 BAL Indice Dewey

Titre Veille stratégique sur Internet comprendre les enjeux, maîtriser les outils et partager l'information Significatif Oui

Types nature Documentaire / Natures Guide pratique /

Résumé Présentation des enjeux et de la démarche de veille, étape par étape. Panorama des différents types de veille et des principaux sites et outils logiciels existants. Des conseils et méthodes pour optimiser l'interrogation de moteurs de recherche ; identifier les sources d'informations à surveiller ; mettre en place une collecte automatisée d'informations ; analyser, traiter et diffuser les résultats de la veille. Un chapitre est consacré aux médias sociaux exclusivement.

Descripteurs veille informationnelle / métier de l'information et de la communication / TIC (technologies de l'information et de la communication) / compétence informationnelle / processus d'acquisition de l'information /

Mots clés

Disciplines

Niveaux Enseignement supérieur / Professionnel / Publics

Centres d'intérêt

Elément ass. 1 Voir, saisir Elément ass. 2 Voir, saisir

Divers

Date préemption Forum Voir

Cote : 651.7 BAL ; Support : Livre ; Titre : Veille stratégique sur Internet comprendre les enjeux, maîtriser les outils et p... ; Editeurs : ENI ; Date parution : 10/2014 ;

Contient Début Vous êtes dans la base Principale.

Bcdi collège-lycée réseau. Client. V 2.64 du 29/04/19. Connecté au serveur hebergementbcdi.reseau-canope.fr. Vous êtes dans la base Principale

Gestion du fonds Gestion du prêt Recherche Diffusion, édition Indicateurs d'activité Outils Changer de base Fenêtres en cours ? Quitter

Catalogage > Saisir. (Fiche Existante)

Description bibliographique Analyse documentaire Nouvelle partie composante

Titre (partie) Bien commencer sa veille stratégique en 5 étapes Significatif Oui

Types nature Documentaire / Natures Fiche guide /

Résumé Rappel des incontournables pour qui souhaite s'engager dans une démarche de recherche, surveillance et communication de l'information : cerner son sujet, identifier les sources d'information pouvant être convoquées ; choisir ses outils logiciels qui permettront la mise en place d'une collecte d'informations ; analyser et au besoin, réajuster sa stratégie ; diffuser les résultats de sa veille.

Descripteurs veille informationnelle / métier de l'information et de la communication / TIC (technologies de l'information et de la communication) / compétence informationnelle / processus d'acquisition de l'information /

Mots clés

Disciplines

Niveaux Lycée professionnel / Enseignement supérieur / Publics

Centres d'intérêt

Elément ass. 1 Voir, saisir Elément ass. 2 Voir, saisir

Divers

Date préemption 25/06/2020 Forum Voir

Dans [in] Internet : Winello : L'essentiel de l'info [Ressource en ligne]  
Lien : <http://www.winello.com>  
Date parution : 2017 Editeurs : Winello

Support : Internet ; Titre : Bien commencer sa veille stratégique en 5 étapes ; Editeurs : Winello ; Date parution : 2017 ;

Contient Début Vous êtes dans la base Principale.

Catalogage > Saisir. (Fiche Existante)

Description bibliographique | Analyse documentaire | Parties composantes (0) | Exemplaires (0)

Type Notice: Notice générale | Support: Livre | Type Document: Texte imprimé | Langue(s): fre/

Titre: Veille stratégique sur Internet comprendre les enjeux, maîtriser les outils et partager l'information | Significatif: Oui

Auteurs: Balmissse, Gilles / | Voir, saisir

Fonctions: Auteur /

Date parution: 10/2014 | Mention d'édition: | Standard: |

Code barre: | isbn: 978-2-7460-0911-2 / | N° Normalisé: | Coût: 29,00

Editeurs: ENI / | Voir, saisir

Collection: | Voir, saisir | N° Collection: | Issn: |

Collation: 238 p. ; 17 x 21 cm

Notes: La couv. porte en plus : " Comprendre les enjeux, maîtriser les outils et partager l'information "

Saisi le: 25/06/2019 | Importé le: | Modifié le: 25/06/2019 | Fiche Id.: BLNCPLDP19061550400074 | Temporaire: Non | Catalogue: Oui

Cote : 651.7 BAL ; Support : Livre ; Titre : Veille stratégique sur Internet comprendre les enjeux, maîtriser les outils et p... ; Editeurs : ENI / ; Date parution : 10/2014 ;

Vous êtes dans la base Principale.

Catalogage > Saisir. (Fiche Existante)

Description bibliographique | Analyse documentaire | Nouvelle partie composante

Type Notice: Partie | Support: Internet | Langue(s): fre/

Titre (partie): Bien commencer sa veille stratégique en 5 étapes | Significatif: Oui

URL (Lien): <http://www.winello.com/blog/index.php/2017/04/03/bien-commencer-veille-strategique-5-etapes/> | Voir

Auteurs: Gwen / | Voir, saisir

Fonctions: Auteur /

Collation: [1 p.]

Notes:

Date parution: 2017

Saisi le: 25/06/2019 | Importé le: | Modifié le: 25/06/2019 | Fiche n° (ID): BLNCPLDP190616562200072 | Temporaire: Oui | Catalogue: Oui

Dans [in]: Internet : Winello ; L'essentiel de l'info [Ressource en ligne] | Lien : <http://www.winello.com> | Date parution : 2017 | Editeurs : Winello

Support : Internet ; Titre : Bien commencer sa veille stratégique en 5 étapes ; Editeurs : Winello / ; Date parution : 2017 ;

Contient Débuté Vous êtes dans la base Principale.

### 3. Epreuve orale 2 : Entretien à partir d'un dossier

#### 3.1 Rappel du texte régissant l'épreuve

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum, entretien : 40 minutes)
- Coefficient 2

L'épreuve comporte un exposé portant sur une question posée par le jury, suivi d'un entretien avec celui-ci. Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents (de nature scientifique, didactique, pédagogique, extraits de manuels ou travaux d'élèves).

Outre l'aptitude au dialogue et au recul critique du candidat, l'épreuve permet d'apprécier sa culture scientifique et professionnelle, son approche des ressources utiles aux élèves et plus largement aux communautés éducatives dans la société numérique, ses connaissances en matière de développement des compétences des élèves, d'aides pédagogiques et éducatives, d'organisation des temps de vie de l'élève.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

#### 3.2 Remarques des correcteurs et conseils aux candidats

##### 3.2.1 Préparation

Pour préparer son exposé, le candidat s'appuie sur un dossier d'une dizaine de pages et un sujet. Celui-ci peut, notamment mais pas systématiquement, lui demander de resituer le rôle du professeur documentaliste au regard de la thématique du dossier.

**Quelle que soit la formulation du sujet, il appartient au candidat de définir une problématique. Préalablement à la lecture des documents et à l'élaboration d'un plan, il est vivement recommandé aux candidats de lire attentivement le sujet, d'en prendre en compte toutes les composantes afin d'éviter les contresens, les hors-sujet ou une approche partielle.**

Cette épreuve exige d'articuler ses connaissances personnelles sur le sujet avec les éléments présents dans les documents du dossier. Une bonne connaissance du système éducatif est importante, elle révèle chez le candidat une capacité à mesurer les enjeux et à être un acteur déterminant pour la réussite des élèves. L'apport à bon escient d'éclairages scientifiques est un gage de qualité. Il est donc attendu du candidat qu'il s'appuie sur ses connaissances pour **enrichir son exposé et développer son argumentation lors de l'entretien (connaissance des textes règlementaires, connaissances en nature académique, exemples de dispositifs pédagogiques ou de ressources documentaires, ...)**.

Toutes les connaissances et compétences professionnelles attendues d'un candidat au CAPES externe de documentation sont mobilisées dans cette épreuve mais plus particulièrement celles portant sur le système éducatif, son organisation, son histoire, ses orientations pour les mettre en regard de la culture professionnelle et scientifique. L'épreuve sur dossier permet de mesurer la capacité du candidat à se projeter et les valeurs qui sous-tendent son action.

### 3.2.2 L'exposé de l'épreuve sur dossier

Formellement, il est souvent difficile pour les candidats de respecter le temps imparti, il est rappelé que le jury interrompt l'exposé à l'issue des vingt minutes si le candidat n'a pas terminé. Il est donc vivement conseillé de s'entraîner à cet exercice.

De façon générale, les candidats doivent se référer aux programmes et aux dispositifs pédagogiques des collèges et des lycées, en vigueur l'année du concours, ainsi qu'aux instructions, aux textes produits par l'institution et à ceux produits par des structures d'enseignement et de recherche, des chercheurs. De ce point de vue, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de distinguer le statut des textes officiels de celui des autres documents auxquels ils peuvent se référer. De même, il n'est pas inutile de rappeler que les évolutions institutionnelles doivent être connues des candidats qui peuvent alors envisager les implications dans la pratique professionnelle. Une veille sur ces évolutions comme sur celles relatives à la dimension pédagogique se révèle nécessaire. Elle facilitera une mise en perspective du sujet et des documents.

Le candidat, en tant que futur professeur documentaliste, doit se référer à la circulaire de missions de mars 2017 et au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, de juillet 2013, mais aussi à des textes officiels tels que celui situant l'EMI dans le système éducatif. Les apprentissages informationnels doivent être précisés et pensés dans le cadre d'une progression pédagogique impliquant des phases de diagnostic, de verbalisation et d'évaluation. Pour cela, le candidat peut se référer également à la littérature professionnelle émanant en particulier des groupes de travail académiques.

Comme tout enseignant, le professeur documentaliste appuie également son action sur le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les parcours éducatifs. Il l'inscrit dans la perspective du continuum de formation au sein des cycles, en particulier le cycle 3, entre les cycles et, au-delà, dans la perspective des liaisons collège-lycée puis bac -3/bac+3.

#### **L'INTRODUCTION**

Pour être en capacité de produire une problématique, l'analyse du sujet est indispensable et doit mettre en dynamique et en perspective les trois documents.

Il doit analyser et questionner le sujet, étape indispensable pour l'élaboration d'une problématique. Or, les analyses entendues sont souvent superficielles. Repérer et définir tous les mots-clés du sujet, identifier les enjeux sous-jacents constituent des étapes indispensables du travail de préparation. De cette façon, le candidat pourra appuyer la logique de son propos sur une nécessaire précision terminologique et sera en mesure de montrer qu'il sait situer le sujet posé dans la politique éducative de l'Etat au regard de l'actualité, en fonction des enjeux humanistes et républicains. Le candidat doit veiller à interroger le sujet au regard de tous les champs de compétences du professeur documentaliste.

Il est également indispensable de présenter les documents d'appui du dossier en indiquant aussi précisément que possible leurs caractéristiques formelles. C'est l'occasion pour le candidat de montrer sa capacité à identifier et analyser les sources (nature de l'information, statut de l'auteur, type de publication, date), contextualiser, mettre en perspective et en dialogue les documents. Or, le

sens de l'exercice semble échapper à beaucoup de candidats qui font une présentation purement formelle sans réelle valeur ajoutée.

Si le sujet est formulé sous la forme d'une question, le candidat aura avantage à choisir de la spécifier et d'en faire une problématique qui propose un angle de vue plus personnel. Dans tous les cas, la problématique doit révéler un véritable questionnement et, comme son nom l'indique, la mise en exergue d'un problème à résoudre. Il s'agit notamment de montrer la complexité des mises en œuvre, en situation réelle, des politiques éducatives et l'importance des choix pédagogiques qui constituent une part majeure du quotidien du professeur documentaliste.

Plus une problématique sera pensée en fonction du sujet spécifique, plus elle permettra de mettre en avant un fil conducteur entre les enjeux et les notions contenus dans le sujet, d'une part, et des prolongements puisés dans la culture professionnelle, personnelle et scientifique du candidat, d'autre part.

Le plan est annoncé en fin d'introduction et structure la suite de l'exposé.

Le jury attire l'attention des candidats sur le risque de s'appuyer sur un plan « stéréotypé ».

Ainsi, certains types de plans se retrouvent quel que soit le sujet, tel que Enjeux / Mise en œuvre ou bien Enjeux / Cadre institutionnel / Rôle du professeur documentaliste. Un tel choix est rarement pertinent, il est recommandé de proposer un plan en perspective avec le sujet spécifique et adapté à la problématique choisie, avec des entrées thématiques par exemple. Il est également préférable que le candidat se positionne en tant que professeur documentaliste tout au long de l'exposé et n'attende pas la dernière partie pour le faire.

## **LE DÉVELOPPEMENT**

Le candidat s'attache à proposer une réflexion organisée en fonction du plan présenté.

Le propos ne doit jamais être réduit à un commentaire ou à la paraphrase des textes. C'est un exercice de synthèse et d'articulation d'idées. Il est conseillé au candidat de limiter au maximum les citations extraites des documents et s'il le fait, la source doit être clairement rappelée. Mais surtout le candidat doit articuler les éléments-clés qu'il retient du dossier à ses propres connaissances pour enrichir son exposé, se positionner et argumenter. Trop souvent l'exposé semble réduit au contenu du dossier ou, au contraire, exempt de points d'appui identifiés dans les textes proposés.

La politique documentaire de l'établissement est souvent évoquée sans qu'un développement sur son contenu vienne contextualiser la situation. Rappelons ici que le professeur documentaliste est maître d'œuvre des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition. Une politique est en effet un ensemble de réponses qu'on apporte en fonction des différents contextes d'exercice territoriaux (culturels, sociaux, économiques...). Dans ce cadre, elle ne peut se dispenser d'une réflexion sur l'évolution de la place et du rôle des CDI dans l'établissement, notamment : quelle prise en compte des temps des élèves ? Dans quels espaces ? Avec quelles ressources ? Sur quels supports ? Dans quelle réflexion collective ? A ce titre, quelques éléments des sciences de l'éducation, de la sociologie et de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence sont très utiles pour savoir quelles sont les caractéristiques des publics scolaires ainsi que la nature de leurs besoins, notamment les besoins éducatifs particuliers (difficultés cognitives, précocités intellectuelles, élèves allophones...).

Les propositions de formation avec les élèves doivent s'appuyer sur les différentes formes de pédagogie et notamment les plus actuelles.

La connaissance, des pratiques informationnelles et médiatiques des élèves paraît également indispensable non seulement parce qu'elle vient directement interférer avec leurs pratiques numériques mais aussi parce qu'elles construisent une représentation du monde, nourrissent leurs goûts, alimentent certains stéréotypes ou encore favorisent l'intériorisation de normes commerciales ou idéologiques qui peuvent entrer en contradiction avec les valeurs de citoyenneté que le professeur documentaliste a pour mission de transmettre.

Même s'il n'est pas attendu des candidats qu'ils rendent compte d'une expérience professionnelle, les exemples de mise en œuvre sont indispensables pour évaluer la capacité du candidat à se projeter dans l'action, à s'inscrire dans une action collective, à s'engager. Mais les exemples trop généraux ne permettent pas de situer la pertinence des démarches proposées. Il est donc recommandé d'envisager une activité avec des objectifs clairs, des collaborations précises, une progression maîtrisée, un niveau identifié et un contexte d'établissement défini, réaliste au regard du niveau de classe choisi et du temps imparti.

Certains candidats éprouvent des difficultés à saisir l'identité professionnelle du professeur documentaliste et à se positionner en tant que futur acteur du service public d'éducation. Si son rôle de médiateur est bien compris, il s'agit, par ailleurs, de ne pas réduire le professeur documentaliste à un simple accompagnateur voire un prestataire de services. Les candidats doivent prendre soin de rappeler combien le professeur documentaliste doit être source d'initiatives au sein de la communauté éducative, par exemple dans le cadre de l'approche transdisciplinaire qu'exige l'EMI. Son rôle d'enseignant implique la mise en œuvre de progressions pédagogiques fondées sur une réflexion didactique.

### *Conclusion*

Le candidat s'attache à répondre à sa problématique en synthétisant ses propos. Il peut ensuite ouvrir la réflexion en proposant des perspectives d'évolutions ou d'actions.

### **3.2.3 L'entretien de l'Épreuve sur dossier**

Peu de candidats arrivent à se saisir pleinement des 40 minutes d'entretien. De ce fait, les réponses, parfois lapidaires, ne mettent pas en valeur leurs connaissances.

Les premières questions posées portent en général sur l'exposé et, à travers lui, le sujet. Les membres du jury cherchent à obtenir des explications ou des compléments de réflexion sur ce que le candidat a exposé. Cela permet souvent de mesurer le niveau de lecture et de compréhension du sujet, la connaissance du système éducatif, notamment l'appropriation des valeurs qui le portent et qu'il porte, la perception que le candidat a des enseignants de discipline, personnels de direction, corps d'inspection, divers personnels exerçant dans l'établissement ainsi que des autres membres de la communauté éducative (parents, élèves, partenaires extérieurs...) et du professeur documentaliste bien sûr

L'entretien est ensuite élargi à d'autres thématiques que le sujet qui lui sert d'entrée en matière. Il permet de vérifier les connaissances des candidats, leur positionnement, leur réactivité. Il leur donne

notamment l'occasion de préciser certains points évoqués, d'éventuellement corriger leurs erreurs, de se recentrer sur le sujet. Le jury apprécie particulièrement la capacité de remise en question constructive.

Certaines questions visent à vérifier la maîtrise de connaissances de base. Leur simplicité apparente déroute parfois à tort le candidat. Dans le même esprit, il est regrettable de constater que des concepts essentiels ne sont pas immédiatement mobilisés en réponse aux questions, telles que, par exemple, la définition de l'esprit critique, la portée du principe de laïcité, la place accordée à la notion de climat scolaire.

Au moins une question posée au candidat concerne plus particulièrement les valeurs de la République et permet d'évaluer la capacité du candidat à appréhender la réalité d'un établissement scolaire dans un contexte humain, législatif et républicain. Elle peut prendre différentes formes : mise en situation, demande de définition ou d'argumentation...

Dans cette épreuve, le candidat peut également avoir à démontrer sa culture numérique. Il doit par exemple savoir expliquer le choix d'un outil numérique ou d'une application dans le paysage médiatique actuel (avantages, inconvénients, logique commerciale, plus-value pédagogique...) et les conditions d'utilisation par des élèves mineurs dans le cadre de la réglementation sur les données.

On attend du candidat qu'il soit capable de faire preuve de curiosité, d'esprit critique et qu'il suive l'actualité. Sa culture relative à l'exercice du métier doit être constamment enrichie en approfondissant ses connaissances et sa réflexion sur les grandes problématiques pédagogiques, l'état actuel du système éducatif, notamment en le situant dans un cadre international (cf. enquêtes PISA, directives européennes, rapports de l'UNESCO...).

Si la méconnaissance de textes tels que la circulaire de mission du 28 mars 2017, le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, notamment, est inacceptable, il est compréhensible que le candidat n'ait pas la réponse immédiate à certaines questions. Dans ce cas, l'attente du jury est que le candidat fasse preuve d'honnêteté, de bon sens et explique comment il pallierait cette méconnaissance.

Les candidats qui réussissent sont ceux qui nourrissent le dialogue et font preuve de réflexivité en prenant en compte les remarques du jury pour nuancer leur propos ou faire d'autres propositions. Les compétences de communication et d'adaptabilité sont au cœur du métier du professeur documentaliste. Une attitude ouverte, engagée, et réflexive est attendue.

Cet entretien est un échange professionnel, où le candidat doit être force de proposition et affirmer son point de vue en l'argumentant.

Enfin, le professeur documentaliste est porteur, comme tout professeur et personnel d'éducation, de savoirs et d'une culture commune, au premier chef de la langue française. Il va de soi que le candidat doit veiller à la correction de la langue tout au long de l'entretien, sans confondre les registres de langue et tout en évitant au maximum les maladresses d'expression. Cette remarque est également valable pour l'exposé.

## **CONSEILS AUX CANDIDATS**

- Des temps d'entraînement dans les conditions du concours - temps de préparation, durée de l'exposé et de l'entretien - sont de nature à favoriser la réussite.
- L'analyse du sujet est fondamentale. Faute de consacrer un temps suffisant à cette étape trop de candidats oublient des points clés du sujet.
- Le dossier documentaire doit être lu avec attention pour être exploité (analyse des documents, repérage des points essentiels) et repérer les points qui, au regard de l'analyse du sujet, exigent un enrichissement par des connaissances personnelles.
- Quel que soit le sujet, ne pas plaquer artificiellement des connaissances. Citer les sources et les professionnels-chercheurs avec pertinence et en situant les travaux cités. Les connaissances personnelles apportées doivent être étroitement liées au sujet et à la problématique choisie.

### 3.3 Pistes pour le traitement d'un sujet 2019

Le sujet complet figure en annexe du rapport – Annexe 1

***En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, montrez comment professeur documentaliste peut contribuer à la prévention du harcèlement par un travail sur l'identité numérique et ses enjeux.***

Contextualisation avec un fait d'actualité (exemple : Ligue du LOL, MeToo, ...).

Définition des termes :

- « contribuer » : partie intégrante d'une équipe
- « prévention » : en amont ou, plus probablement, pour accompagner, éviter qu'une situation (déclenchante) ne se reproduise
- « harcèlement » : personnes impliquées (harceleur leader / suiveur, harcelé, témoins, personnes « ressources ») ; caractère répétitif, acte volontaire (principalement) ou non de la part du harceleur ; phénomène ciblé / stigmatisation / ... d'un individu, « sous le feu » d'un groupe) ; typologie : physique, moral, sexuel, cyberharcèlement (continuité de ce qui se passe dans l'Ecole et hors les murs (sphère privée) et de retour à l'Ecole : cycle ininterrompu)
- « identité numérique » : image / profil que l'internaute choisi de renvoyer de lui et données qu'il choisit de laisser ; en parallèle : traces involontaires.

Présentation des documents

- Doc. 1 : document institutionnel n'ayant pas de valeur prescriptive. Information à destination de la hiérarchie (Recteurs, corps d'Inspection, corps de Direction) et référents académiques et départementaux harcèlement.
- Doc. 2 : article scientifique (revue professionnelle). Auteur reconnue. Thématiques : présence numérique et construction de son avatar digital (traces volontaires / involontaires). Marchandisation des données.

- Doc. 3 : séquence pédagogique. Document de terrain (site académique disciplinaire).

Note : inscription des textes dans la durée (2010 à 2018) : phénomène qui perdure, qui pose toujours question.

Parmi les problématiques possibles

- En quoi l'apprentissage d'une citoyenneté numérique peut-elle aider l'élève à se prémunir contre le harcèlement et contribuer ainsi à son bien-être ?
- En quoi la spécificité du professeur documentaliste, intégré au sein d'une équipe, peut-elle être un levier en matière de lutte contre le harcèlement ?

Proposition de plan (et notions à aborder)

## 1. Prendre conscience de la nécessité de pratiques réfléchies

- Donner une définition de l'identité numérique : ensemble des traces volontaires (profil, données personnelles, publications) / involontaires (cookies, parcours de navigation, traces que les autres laissent de moi à travers leurs publications ...).
- Donner une définition du harcèlement scolaire (violence répétée à l'encontre d'un élève de la part d'un ou de plusieurs élèves), du cyberharcèlement (cyberviolences répétées) et de la cyberviolence (insultes, moqueries, rumeurs en ligne, usurpation d'identité, diffusion de photos compromettantes...).
- Faire le lien entre « identité numérique » et cyberharcèlement : la violence en ligne laisse des traces qui sont, comme toutes les traces, constitutives de l'identité numérique et qui peuvent ressurgir des mois, voire des années après pouvant à nouveau entacher l'image et la réputation des victimes et des agresseurs.
- Éthique, comportement responsable et citoyen
- Cadre légal (droit à l'image, diffamation, « raid numérique » ...) / RGPD / Droit à l'oubli
- Mise à disposition de ressources à destination de l'ensemble de la communauté éducative

## 2. S'engager dans processus global de prévention

- Éducation aux médias et à l'information (EMI) - éducation à la gestion des traces et de l'identité numérique - professeur documentaliste garant d'apports info-documentaires (notions, enjeux) ; Enseignement moral et civique (EMC) – éducation à l'esprit critique (apprendre aux élèves à réfléchir avant de publier, liker, partager).
- Participation active des élèves (ambassadeurs lycéens contre le harcèlement, médiation par les pairs référents, méthode Pikas)
- Actions éducatives (concours « Non au harcèlement », campagnes de sensibilisation, journées d'action, journée de mobilisation nationale pour dire « Non au harcèlement », ...) / démarche formalisée (projet d'établissement, CESC, CVC/CVL, ...)

- Mobilisation de la communauté éducative (personnels enseignants, vie scolaire, santé, PSY-EN), référents harcèlement, familles et partenaires extérieurs (associations, PJJ, Gendarmerie, ...)
- Savoir se positionner (se former, reconnaître les signes, accompagner, alerter)

#### Points de vigilance

- Bien traiter le sujet dans sa globalité : harcèlement ET identité numérique.
- Positionnement : spécificité du professeur documentaliste ET inscription dans une démarche collective.
- Traiter la question d'un point de vue éducatif, et pas seulement sous l'aspect pédagogique.
- Phénomène complexe : harceleur leader / suiveur ; harcelé / victime ; témoins ; motivations des différentes parties, conscientes ou non de leur implication dans la situation de harcèlement ; phénomène évolutif (apparition du cyberharcèlement, par exemple).
- Éviter les généralités, les lieux communs, les raccourcis.